

Enquête publique E23000046/51

Projet **Parc Éolien des Tierces**

comprenant 3 éoliennes et 2 postes de livraison,
sur la territoire de la commune de **DOUX** (Ardennes)

par la société VSB Énergie nouvelles

(Parc Éolien des Tierces)

dont le siège est
27 Quai de la Fontaine
30900 NIMES

Sommaire du rapport

LOCALISATION DU PROJET	page 3
DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS	page 4
IDENTITE DU DEMANDEUR	page 5
REMISE EN ETAT DU SITE ET GARANTIES FINANCIERES	page 6
HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION AVEC LA POPULATION	pages 7-8
PRESENTATION DU SITE D'IMPLANTATION	
I - Distances par rapport aux habitations.....	page 9
II - Conformité avec les documents d'urbanisme	page 9
III - Réseaux et servitudes.....	page 9
IV - Les zones naturelles.....	page 9
V - Prévention des risques	
1.Sécurité:.....	page 10
2. Risques naturels (séisme, mouvement de terrain, foudre)	page 10
3. Les risques sanitaires: bruit - infrasons - champ électromagnétique - vibrations - effets d'ombres- environnement lumineux- flux et transport- déchets -.....	page 11
VI - Le milieu physique :	
1. Eau et sol	page 12
2. Climat et qualité de l'air.....	page 12
VII - Le milieu naturel :	
1. Impact sur les oiseaux.....	page 12
2. Impact sur les chauve-souris	page 12
3. Les mesures: Évitement - Réduction – Accompagnement	page 13
VIII - Paysage et patrimoine	page 13
PIECES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	page 14
AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (AE)	page 14
REPONSE DU PETITIONNAIRE A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE	page 15
ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	page 16
PUBLICITE ET INFORMATIONS	pages 17- 18
RAPPORT DE SYNTHESE	pages 19 à 63
REPONSES DU PROMOTEUR (voir documents annexes)	
CONCLUSION	pages 64 à 74
AVIS MOTIVE	page 75

LOCALISATION DU PROJET

Le projet du parc éolien des TIERCES, extension du parc de COUCY, est localisé sur la commune de DOUX dans le département des Ardennes.

Cela le situe à -environ- 5 kilomètres à l'est de Rethel et à 35 kilomètres à l'ouest de Charleville Mézières.

DOUX fait partie de la Communauté de Communes du Pays Rethélois qui regroupe 65 communes et 30 000 habitants.

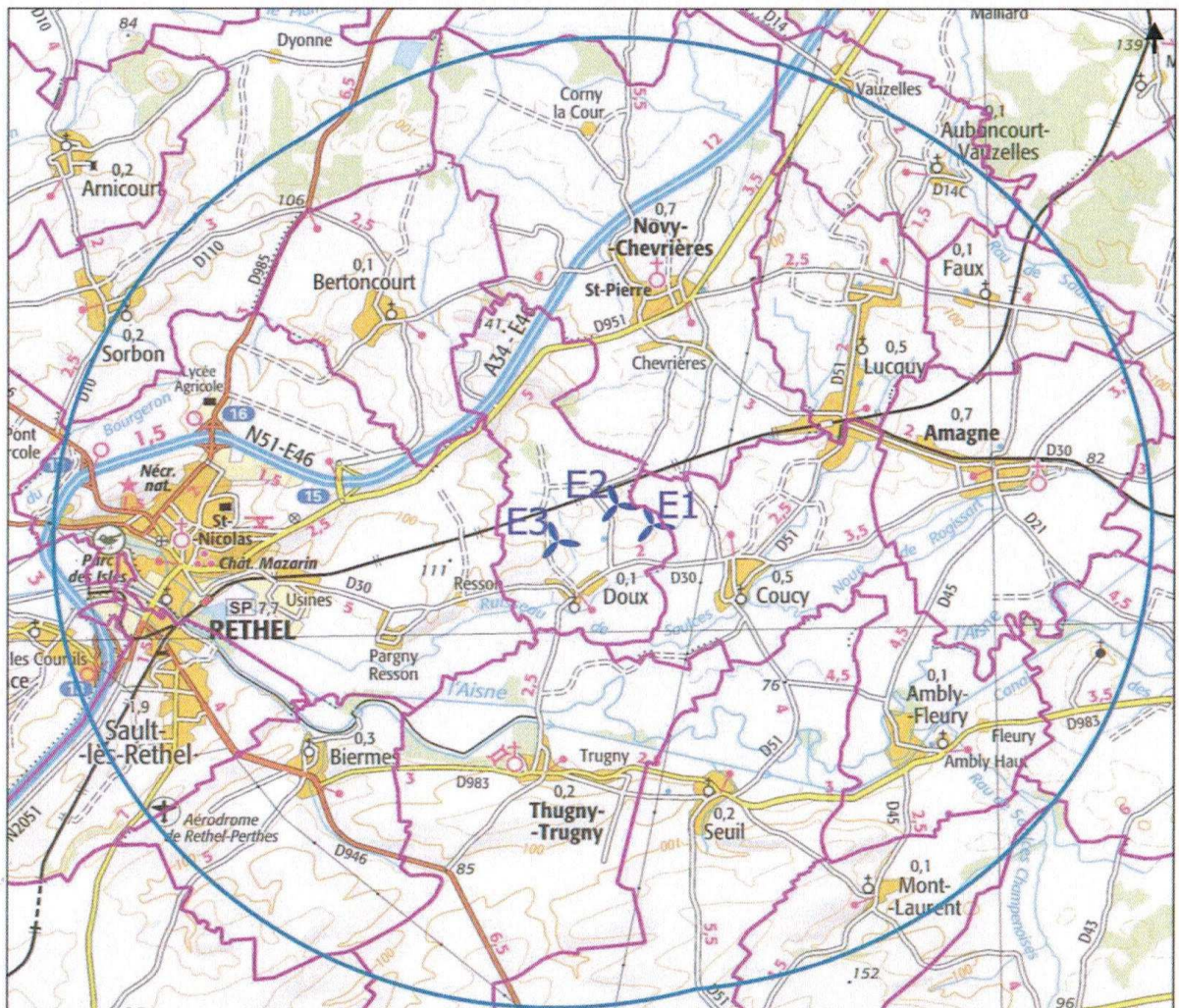
En application de la nomenclature des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) la présente demande fait l'objet d'une enquête publique.

Le rayon d'affichage concerne 25 communes, toutes situées dans le département des Ardennes.

Les terrains d'implantation sont situés en zone agricole.

Tous les propriétaires de parcelles et de parcelles survolées ont donné leur accord et autorisent toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet.

La commune de DOUX a également donné son accord pour le développement du projet.



Communes situées dans le rayon de 6 km autour du projet.

DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS

Le projet comprend 3 éoliennes et 2 postes de livraison.

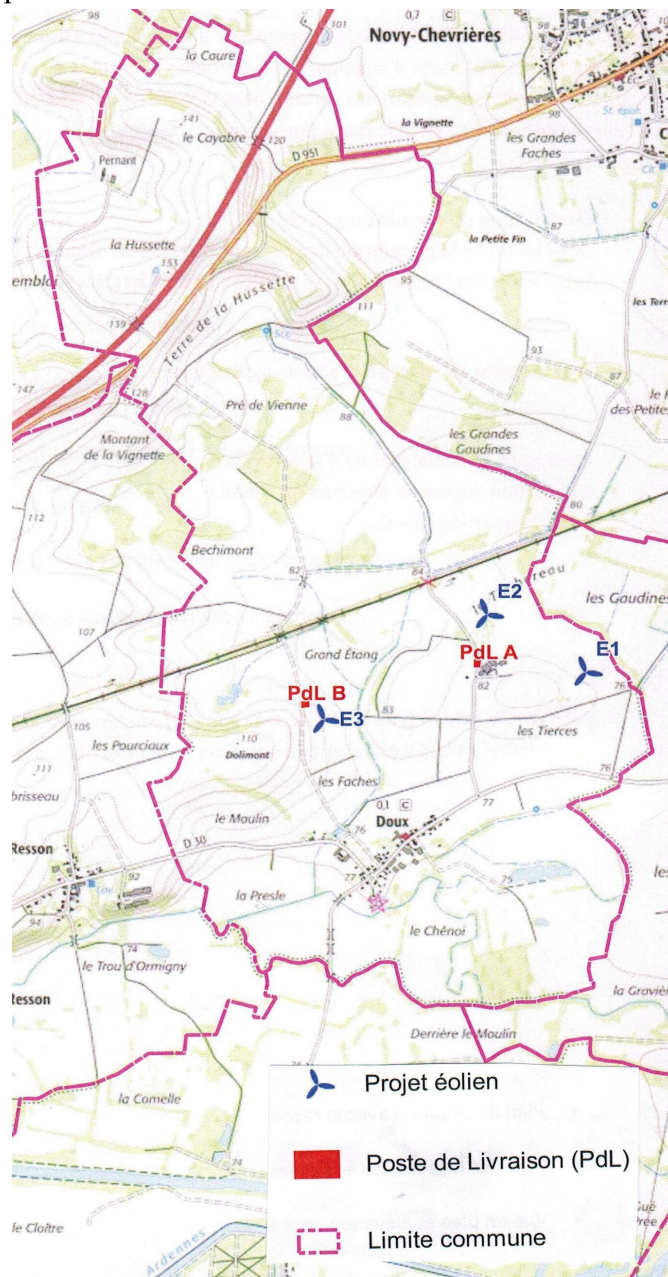
Deux modèles d'aérogénérateur sont envisagés.

Ils respectent en gabarit maximum 180 mètres de hauteur en bout de pale.

Avant d'être dirigée vers le poste de livraison, l'électricité produite sera transformée en 20 000 volts par un transformateur situé à l'arrivée de la nacelle.

De nouvelles voiries seront créées afin de permettre l'accessibilité au site pour l'assemblage et l'entretien des éoliennes.

La surface impactée de façon permanente (18 281 m²) est inférieure au seuil de déclenchement de la compensation agricole dans le département des Ardennes .



IDENTITE DU DEMANDEUR

La demande est déposée par la société «Parc éolien des Tierces», filiale à 100 % de «USB Énergies Nouvelles», maître d'ouvrage du projet.

Fondée en 1 995 en Allemagne, cette société regroupe l'ensemble des sociétés opérationnelles en France, Allemagne, Pologne, Roumanie, Finlande, Italie, Irlande, Espagne, Grèce, Croatie et Tunisie.

La société développe des parcs éoliens, des centrales solaires et des centrales hydroélectriques. Elle en accompagne le développement et l'exploitation.

Les chiffres de cette société:

- 125 collaborateurs répartis sur 6 agences
- plus de 40 permis obtenus et 60 projets en cours de développement
- 300 éoliennes installées
- 800 millions d'euros pour financer la transition énergétique

REMISE EN ETAT DU SITE ET GARANTIES FINANCIERES

La société s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation.

L'arrêté ministériel du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, fixe les condition techniques de remise en état :

- démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des installations
- excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle
- Remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres voisines aux installations..

Le Maire de la commune de DOUX ainsi que les propriétaires fonciers ont été avisés de ces conditions de remise en état du site.

Les garanties financières énoncées dans le projet permettent d'en assurer la réalisation et l'exploitation.

HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION AVEC LA POPULATION

24/09/2016: première présentation du projet par son concepteur aux élus de la commune de COUCY

28/03/2017: délibération favorable du Conseil Municipal de COUCY

27/07/2017: lancement de pré-consultations

- DDT: (direction départementale des territoires) pas de retour
- RTE: (réseau de transport de l'électricité) favorable
- Météo-France: favorable
- SDIS: (service départemental d'incendie et de secours) pas de retour
- GRT: (gestionnaire de réseau de transport de gaz) pas de retour

01/09/2017: réalisation d'une pré-expertise paysagère, patrimoniale et touristique

21/03/2018: installation du mât de mesure du vent et lancement de la campagne de mesures

15/05/2018: première présentation du projet par son concepteur aux élus de la commune de DOUX

22/05/2018: délibération favorable du Conseil Municipal de DOUX et organisation des rencontres avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles

27/09/2018: décision de séparer les projets de COUCY et de DOUX. Le projet de DOUX sera présenté dans un second temps comme étant une extension du projet de COUCY.

17/12/2018: lancement des états initiaux

09/01/2019: échanges avec la DREAL(direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

mars 2019: pré-consultation auprès du Conseil Départemental, de la DGAC (direction générale de l'aviation civile) et de Bouygues téléphone.

14/02/2020: reprise de l'étude paysagère de COUCY pour adaptation à l'extension de DOUX

25/02/2020: lancement de l'étude acoustique

23/07/2020: validation du choix du nom du projet par le Maire de DOUX «Projet éolien des Tierces»

07/09/2020: création juridique de la société «Éoliennes des Tierces»

08/09/2020: permanence tenue à la Mairie de DOUX par le concepteur

Les habitants sont informés par flyer dans les boîtes aux lettres.

07/11/2021: relevé topographique du géomètre expert

20/01/2021: pré-consultation auprès de l'ARS (agence régionale de santé), du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et de Orange

12/03/2021: présentation du projet au Président de la Communauté de Communes et au Directeur de l'urbanisme de l'intercommunalité

29/04/2021: rencontre, sur le site, du concepteur avec la DDT (direction départementale des territoires) pour évaluer les démarches à effectuer en cas de travaux pour le busage du ruisseau

14/06/2021: validation définitive des implantations

septembre 2021: - dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale
 - échanges réguliers avec le Maire de DOUX
 - états des lieux et avancées du projet
 - prise de décisions
 - implantation

PRESENTATION DU SITE

I -Distances par rapport aux habitations

	lotissement des Tierces (commune de Doux)	Habitations du bourg	Hameau de Resson
E1	552 m		
E2	593 m		
E3	669 m	531 m	1094 m

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 26 août 2011, les mâts des éoliennes sont éloignés de plus de 500 mètres des constructions à usage d'habitation.

Le projet est en conformité avec la réglementation.

II – Conformité avec les documents d'urbanisme

La commune de DOUX ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Elle est donc soumise au règlement national d'urbanisme (RNU) qui fixe un ensemble de règles en matière d'utilisation du sol.

Une attestation de conformité avec le document d'urbanisme a été établie par le Maire de DOUX.

III – Réseaux et servitudes

- direction générale de l'aviation civile (DGAC): la seule limitation connue à ce jour concerne l'aérodrome de Reims-Prunay. Celle-ci n'est pas restrictive pour le projet éolien.
- aviation militaire: aucune contrainte restrictive n'est identifiée.
- réseaux ferré et fluvial: comme recommandé par la SNCF, la zone d'implantation a été reculée de la ligne Reims / Charleville-Mézières
- servitudes radioélectriques: aucune servitude n'est recensée.
- servitudes de communication: aucun faisceau ne traverse la ZIP (zone d'implantation potentielle).
- réseaux techniques: aucune canalisation de gaz ou de transport d'électricité n'est recensé dans la ZIP.

IV – Les zones naturelles

Les statuts des 30 zones d'inventaires concernées par l'aire d'étude éloignée sont les suivants:

- 26 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- 3 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2
- 1 zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Aucune zone d'inventaire n'est recensée sur la ZIP
L'aire d'étude éloignée compte 3 sites Natura 2000.

V – Prévention des risques

1) Sécurité:

Les risques potentiels sur les personnes, dans un périmètre de 500 mètres autour des mâts, sont listés dans une pièce du dossier. Quant au personnel d'intervention, il dépend du code du travail.

Une recherche a été réalisée dans différents périmètres et les risques suivants sont repérés:

- projection de pale entière ou en partie
- effondrement de l'éolienne
- chute d'élément(s) de l'éolienne
- chute de glace
- projection de glace

Selon la méthodologie de la circulaire du 10 mai 2010, il apparaît que tous les scénarios ont été étudiés.

L'exploitant a mis en œuvre des mesures adaptées pour maîtriser les risques:

- L'implantation permet d'assurer un éloignement suffisant des zones fréquentées
- Il respecte les prescriptions de l'arrêté du 26 août 2011
- Les systèmes de sécurité des éoliennes sont adaptés aux risques.

2) Risques naturels (séisme, mouvement de terrain, foudre)

Le projet prend en compte les différents risques possibles sur le territoire avec:

- une étude géotechnique adaptée afin de confirmer l'absence de cavités souterraines
- une étude de dimensionnement préalable des fondations réalisée par un bureau d'études techniques
- les éoliennes en fonctionnement ne peuvent être à l'origine d'un séisme
- les éoliennes sont équipées de plusieurs systèmes de sécurité pour empêcher le risque d'incendie :
 - protection des systèmes électriques
 - protection contre le risque de sur-vitesse
 - système de refroidissement
 - détecteur de fumée
 - extincteurs
 - protection contre la foudre

En fonctionnant, les éoliennes ne peuvent être à l'origine des risques de foudre mais elles peuvent en subir les dommages. Afin de limiter ce risque, elles sont équipées de systèmes de sécurité:

- un paratonnerre, en haut de la nacelle
- une cage de Faraday qui protège les équipements électriques et hydrauliques
- un système de mise à la terre

3) Les risques sanitaires

a) Le bruit

Les mesures acoustiques menées afin de déterminer l'ambiance sonore ont été réalisées en 6 points situés autour du site d'implantation.

L'analyse a porté sur chacune des périodes réglementaires diurne et nocturne.

Après la mise en place d'un bridage adapté, aucun dépassement d'émergence n'a été remarqué.

Les caractéristiques acoustiques des éoliennes et leur implantation respectent la réglementation.

b) Les infrasons

La pression susceptible de provoquer des troubles correspond à celle enregistrée à l'intérieur d'une nacelle en fonctionnement. Ce niveau ne sera jamais atteint au pied des éoliennes et encore moins en limite de propriété et des habitations les plus proches du site.

Les basses fréquences émises par les éoliennes ne constituent pas un risque pour la santé.

c) Le champ électromagnétique

Le champ électromagnétique créé par les éoliennes est très faible. Les valeurs caractéristiques électriques d'une éolienne sont inférieures de celles d'une ligne électrique à très haute tension.

Les valeurs du champ électrique le sont également

d) Les vibrations

Durant la phase d'implantation, des vibrations de basse fréquence sont produites par les engins.

Cet impact est faible et limité à la durée du chantier .

En phase d'exploitation, le site ne dispose pas d'équipement susceptibles de générer des vibrations significatives.

e) Les effets d'ombres

Une étude menée par le gouvernement néerlandais, sur un parc en fonctionnement depuis 2001, constitue actuellement la référence en matière de réglementation sur l'impact des effets stroboscopiques des éoliennes.

Dans ce règlement, il est stipulé que les fréquences comprises entre 2,5 et 14 hertz peuvent causer des nuisances et sont potentiellement dangereuses pour la santé.

Dans le cas du «projet éolien des Tierces» les éoliennes installées auront une vitesse de 14 tours/ minute. Cela correspond à une fréquence de 0,23 hertz, nettement inférieure au seuil des nuisances.

f) L'environnement lumineux

Le balisage des éoliennes est défini par le nouvel arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Les éoliennes choisies seront conformes à cet arrêté:

- un balisage lumineux de jour assuré par des feux blancs de moyenne intensité de type A (20 000 candelas)

- un balisage lumineux de nuit par des feux rouges de moyenne intensité de type B (2 000 candelas).

Les feux de balisage de jour comme de nuit devront être synchronisés entre les différentes éoliennes.

Cette synchronisation est rendue possible avec les lampes de types LED contrôlées par une temporisation.

g) Le flux et le transport

Durant la phase de chantier, le trafic sera ponctuellement augmenté sur les routes menant au site.

Lors de la phase d'exploitation, chaque éolienne requiert une dizaine de jours de maintenance par an.

La fréquentation du site par les véhicules de maintenance n'aura qu'un faible impact sur le trafic routier.

h) Les déchets

Au cours des phases de montage, d'exploitation et de démantèlement, un certain nombre de déchets sont produits. Ils feront l'objet d'une évacuation vers les filières appropriées.

Un bac de décantation des eaux de lavage des camions de béton et du matériel de bétonnage sera créé

- par l'entreprise responsable des fondations- à proximité de chaque plateforme.

En fin de chantier, les résidus de décantation seront récupérés et acheminés vers un lieu de décharge contrôlé.

VI – Le milieu physique

1) Eau et sol

La ZIP (zone d'implantation potentielle), sur la commune de DOUX, s'étend dans la dépression de la vallée de l'Aisne reconnue comme la petite Champagne humide.

La ZIP est traversée par l'un des nombreux ruisseaux qui drainent cette rive droite de l'Aisne. Ni captage d'alimentation en eau potable, ni périmètre de protection de captage ne sont situés aux alentours du projet.

Préalablement une étude géotechnique sera réalisée. Elle définira la taille des fondations dont dépend l'évacuation des eaux de pluie lors de la phase d'exploitation.

L'accès à l'éolienne E3 nécessite la traversée d'un ruisseau .

Dès l'obtention de l'autorisation du projet, avant la phase de chantier, il est prévu avec le service de l'eau de la DDT (direction départementale des territoires) définisse précisément les conditions de réalisation des travaux.

2) Climat et qualité de l'air

En phase de chantier, la consommation d'hydrocarbures par les véhicules est source d'émissions polluantes.

L'impact est considéré comme faible sur la population et sera de courte durée.

Le chantier ne sera pas à l'origine d'odeurs particulières dérangeantes pour les riverains.

En phase d'exploitation, les éoliennes ne sont pas à l'origine d'émissions atmosphériques et les incidences sur le climat sont nulles.

Les éoliennes participent à la réduction des effets de gaz à effets de serre puisqu'elles se substituent aux installations de production d'électricité générant ces gaz.

Le projet du parc éolien aura un impact positif en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

VII – Le milieu naturel

1) Impact sur les oiseaux

En période de chantier, l'activité sur le site peut provoquer la destruction des nichées.

Pendant l'exploitation, les effets des éoliennes se traduisent ainsi:

- une perte de territoire
- une perturbation de la migration
- un risque direct de collision.

L'impact potentiel le plus fort, avant mesure, concerne le secteur bocager (haies- prairies) et l'étang situé à l'ouest.

2) Impact sur les chauve-souris

Le fonctionnement des aérogénérateurs entraîne une mortalité directe des chiroptères par collision avec les pales.

La présence des éoliennes peut également provoquer une perte d'habitat pour ce groupe d'espèces.

3) les mesures

a) Évitement

Parmi 3 variantes, le projet du parc éolien des Tierces a été retenu car il présentait le moins d'éoliennes avec 3 machines.

b) Réduction

Les travaux de terrassement et de création de nouveaux chemins d'accès ne devront pas débiter durant la période s'étalant du 31 mars au 31 juillet afin de ne pas gêner les agriculteurs.

La configuration de la ZIP ne permet pas de respecter la distance recommandée de 200 mètres entre les machines. Les éoliennes ont donc été positionnées dans des parcelles de monocultures intensive, le plus éloigné possible de tous les secteurs arborés (haies- boisement) .

Les plates-formes permanentes et les fondations devront être gravillonnées et régulièrement entretenues pour empêcher le développement de friches.

Les nacelles des éoliennes seront fermées et isolées pour éviter l'installation des chauve-souris.

Par sécurité, un bridage sera mis en place lors des travaux agricoles.

c) Accompagnement

- Transformation d'une parcelle de culture en prairie et haie.

Afin de palier à la perte d'habitat pour les oiseaux, une parcelle cultivée sera transformée en prairie bordée de haies.

- Suivi d'activité

- suivi des oiseaux en période de migration
- suivi des oiseaux en période hivernale
- suivi de la chauve-souris sur un cycle biologique complet.

VIII - Paysage et patrimoine

Les effets sur le paysage concernent les interactions visuelles entre les différents éléments:

les axes routiers

les circuits de randonnées

les éléments du patrimoine protégés, notamment les monuments historiques.

Dans l'aire d'étude immédiate, les effets du parc éolien sur le paysage sont globalement modérés.

Il s'agit principalement des abords des bourgs les plus proches (Doux et Coucy) mais aussi des champs de vision qui s'ouvrent depuis la vallée de l'Aisne.

Certains bourgs et les traversées sont moins impactés car le bâti et les structures végétales forment un ensemble continu.

Dans l'aire d'étude rapprochée et dans l'aire d'étude éloignée, les impacts du parc éolien sont faibles.

Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont été proposées afin de permettre une bonne acceptation du projet par la population et les instances.

L'objectif de la mesure paysagère est de renforcer les structures végétales afin d'atténuer l'impact visuel depuis les premières habitations.

Mesure de réduction :

Un accompagnement végétal de la voirie menant au lotissement des Tierces est prévu.

Cette mesure paysagère proposée par le pétitionnaire consiste à créer un alignement d'arbres pour améliorer l'environnement immédiat du cadre de vie.

PIECES CONSTITUTIVES / DEMANDE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

- Note de présentation non technique
- Description de la demande
- Étude d'impact
- Études des dangers
- Cartographies et plans réglementaires
- Accords et avis consultatifs

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE(AE)

L'AE recevant de plus en plus de dossiers concernant la production d'énergie renouvelable, elle a fait le choix d'établir des avis courts, centrés sur les enjeux qu'elle considère comme majeurs.

Généralement, l'AE constate 2 insuffisances récurrentes dans les dossiers relatifs à l'implantation d'éoliennes.

En conséquence, elle recommande :

- au préfet et à la DREAL de mettre à la disposition du public tous les suivis post-implantation.
- aux services de l'état de mener, en lien avec les collectivités locales, une étude spécifique de l'impact éolien sur les oiseaux et de favoriser la diffusion de la connaissance des modifications des couloirs de migration.

L'AE constate que le projet du parc éolien des Tierces est présenté comme une extension du parc de Coucy dont le projet a été déposé en juin 2020 et est actuellement en cours d'instruction.

L'AE signale que l'étude d'impact du nouveau projet aurait dû prendre en compte l'impact cumulé des deux parcs, COUCY et DOUX qui ont le même promoteur.

L'AE recommande:

- de prendre la mesure des enjeux forts pour les oiseaux et les espèces comme le milan royal et le busard St Martin.
- de reconsidérer l'implantation de ce projet dans un secteur moins défavorable compte-tenu des impacts sur la biodiversité et le paysage.
- de revoir les niveaux d'enjeux avi faunistiques durant la période hivernale et durant la migration.
- de réaliser une analyse plus fine des suivis environnementaux post-implantation en englobant les parcs voisins.

L'AE demande au Préfet de ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré la localisation et la conception.

REPONSE DU PETITIONNAIRE A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

La société «Parc éolien des Tierces» a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale le 29/09/2021.

Après avoir été revu et complété, le dossier a été redéposé le 27/02/ 2022.

Le porteur du projet répond :

Concernant le suivi post-implantation, VSB Énergies Nouvelles peut analyser les données relevant de ses parcs mais ne peut étendre ce travail aux parcs dont elle n'est pas propriétaire.

D'un point de vue paysager, les éoliennes de COUCY font bien partie du contexte paysager retenu et les impacts cumulés sont clairement analysés.

D'un point de vue acoustique, le projet a été intégré. L'état initial porte sur les 2 sites et permet de cerner les sensibilités globales.

Contrairement à ce que laisse penser la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale), ce site a été retenu en tenant compte des enjeux environnementaux en prenant notamment en compte les éléments suivants:

➤ un secteur d'étude situé en «zone favorable» du SRE (schéma régional éolien) de la région Champagne Ardenne

➤ un potentiel éolien favorable

➤ des contraintes techniques et environnementales connues ou à affiner

➤ une surface suffisamment vaste pour le développement d'un nouveau projet éolien

➤ recul de l'implantation par rapport à la ligne électrique et à la voie ferrée

➤ évitement des zones Natura 2000

➤ couloir migratoire = réponse développée page 22, «Proximité avec un couloir de migration»

➤ distance aux boisements = réponse développée page 25 «enjeux relatifs aux chauve-souris»

➤ co-visibilité avec les monuments historiques = réponses développées:

page 27: co-visibilité avec l'église de St Loup et de Tugny-Trugny

page 33: co-visibilité avec l'église St Martin de Doux

pages 5 à 7: «sur l'analyse des impacts cumulés»

➤ grâce à la mise en place des mesures indiquées, le projet «Parc éolien des Tierces» n'aura pas un impact significatif sur l'avifaune.

Ainsi, contrairement à ce que MRAE pense, VSB Energies Nouvelles applique sérieusement la séquence ERC (évitement- réduction- compensation) et toutes les éoliennes seront implantées dans des parcelles cultivées ou contre des chemins agricoles.

Pour faire vérifier la conformité acoustique des éoliennes, le pétitionnaire se réfère au protocole 11 de mesure acoustique reconnu par le ministère de la transition écologique.

D'autre part, VSB Énergies Nouvelles rappelle que, comme le prévoit le code de l'environnement, toute installation classée est tenue de respecter les prescriptions techniques imposées.

Une surveillance est assurée par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'arrêté 2023-424 porte ouverture d'une enquête-publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Les Tierces »regroupant 3 aérogénérateurs et 2 postes de livraison situés sur le territoire de la commune de DOUX (08300) présentée par la société SAS parc éolien des Tierces (VSB Énergies Nouvelles)

Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Châlons en Champagne m'a nommé commissaire enquêteur par ordonnance du 4 avril 2023 .

Le 29 août 2023, j'ai rencontré :

la représentante de VSB Énergies Nouvelles, Madame PEYREFICHE Lucie,
chargée du développement éolien
VSB Énergies Nouvelles
9, rue André Pingat 51100 Reims
07 60 51 87 57
lucie.peyrefiche@vsb-energies.fr

en présence de Monsieur DEBROSSE René, le Maire de DOUX.

L'accueil fut chaleureux et constructif.
Il en fut de même lors des permanences .

La responsable m'a présenté le projet.
Nous nous sommes rendus sur place pour repérer l'emplacement des chemins, des 2 postes de livraison ,
des 3 éoliennes et ainsi visualiser l'ensemble du site .

Je me suis tenu à la disposition du public à la Mairie de DOUX:

- mardi 5 septembre 2023, de 14 à 16 h 30
- mercredi 13 septembre 2023, de 9 à 11 heures
- samedi 23 septembre2023, de 14 à 16 heures
- jeudi 5 octobre 2023, de 9 à 11 heures

L'enquête terminée, le 5 octobre 2023 à 11 heures, j'ai récupéré le registre et les courriers déposés à la Mairie de DOUX.

PUBLICITE ET INFORMATIONS

Conformément à la nomenclature des installations classées, l'avis d'enquête publique a été affiché dans un rayon de 6 kilomètres autour du site concerné.

Sur cet avis, apparaissent en caractères lisibles:

- la nature de l'installation projetée
- son emplacement
- les noms et qualité du commissaire enquêteur
- le siège de l'enquête
- les jours et horaires des permanences
- comment consulter le dossier
- comment formuler des observations ou propositions

✓ Au plus tard, 15 jours avant le début de l'enquête, l'avis a été affiché en mairie dans 19 communes:

Allend'huy et Sausseuil
Amagne
Ambly-Fleury
Corny-Macheroménil
Doux
Ecordal
Faux
Givry
Lucquy
Mont-Laurent
Novy-Chevrières
Rethel
Saulces-Champenoises
Saulces-Monclin
Sault-les-Rethel
Seuil
Sorbon
Sorcy-Bauthemont
Thugny-Trugny

L'accomplissement de cette formalité a été certifiée par chaque Maire grâce à un certificat d'affichage.

✓ Le responsable du projet a procédé à l'affichage sur le site des mêmes avis.

✓ L'enquête publique a été annoncée dans deux journaux locaux - l'Union et la Semaine des Ardennes- diffusés dans le département des Ardennes 15 jours avant le début de l'enquête publique (le 9/08/2023) et rappelée dans les 8 premiers jours de celle-ci (le 7/09/2023)

✓ L'avis d'enquête publique a été publié sur le site internet des services de l'État:
www.ardennes.gouv.fr/onglet:politique publique/rubrique:environnement/article:les enquêtes publiques/
sous article:pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le public pouvait consulter:

- ce site depuis son domicile ou sur un poste informatique à la mairie de DOUX, utilisable aux heures habituelles d'ouverture au public (le mardi de 13h à 16 h et le jeudi de 8h à 11 h) et lors des permanences du commissaire enquêteur .
- les documents papier à la mairie de DOUX, selon les horaires pré-cités.

Le public pouvait partager ses questions, propositions ou observations, jusqu'à la clôture de l'enquête :

- sur le registre déposé à la mairie de DOUX et consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et lors de permanences programmées pour cette enquête.
Ce registre est à feuillets non mobiles, cotés et paraphés
- par courrier postal ou déposé en mairie, adressé à
Le commissaire enquêteur «Les Tierces» Mairie 63 Rue Saint Martin 08300 DOUX.
Ces courriers ont été annexés au registre tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse: <https://www.registre-dematerialise.fr/4730>
et par courriel à l'adresse : enquete-publique-4730@registre-dematerialise.fr

Les commentaires du public transmis par voie électronique ont été consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Après la dernière permanence, le commissaire enquêteur a 8 jours pour transmettre au responsable du projet les questions, propositions et observations consignées dans un procès verbal de synthèse.
Le responsable du projet dispose de 15 jours pour répondre.


Projet Parc Éolien des Tierces

comprenant 3 éoliennes et 2 postes de livraison,
sur la territoire de la commune de **DOUX** (Ardennes)

Rapport de synthèse

remis en main propre , le jeudi 12 octobre 2023
à Madame Peyrefiche responsable du projet «Les Tierces »

Le commissaire enquêteur,
Alain Corniquet

pages du rapport 

Observations et avis du public

Bilan quantitatif	<i>pages de la synthèse</i>	2	20
Remarques sur les mêmes adresses IP		3	21
Origine géographique et adresses des contributions (quand elle sont connues).....		4. 5	22. 23
Tableaux présentant les écrits du public (6 =24)				
- favorables / courriers électroniques		7	25
- favorables / registre		8	26
- favorables / courrier papier		9		27
- défavorables / courriers électroniques		10 à 19	28 à 37
- défavorables / registre		20	38
- défavorables / courrier papier		21	39
Bilan des idées exprimées dans les avis favorables		22	40
Idées favorables regroupés par thèmes		23	41
Bilan des idées exprimées dans les avis défavorables		24 et 25	42 et 43
Idées favorables regroupés en 12 thèmes		26	44
Synthèses de ces 12 thèmes relatifs aux avis défavorables (27 = 45)				
Cadre de vie		28.29.30	46.47. 48
Saturation		31	49
Faune et flore		32. 33	50. 51
Pollution – Recyclage		34	52
L'argent - Les intérêts de		35.36	53. 54
la rentabilité		38	55
Les parcs du secteur.....		39	56
Aspect économique		40	57
Incertitude écologique		41	58
Monuments classés – Tourisme		42	59
Information – Concertation		43. 44	60. 61
Points particuliers (érosion, zone humides, danger, compensation)		45. 46	62. 63

Observations et avis du public

✓ Bilan quantitatif

- ◆ Le tableau de bord du registre dématérialisé nous informe que :

2 927 visiteurs uniques ont consulté le site web

299 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation

434 téléchargements ont été réalisés

Les 5 documents les plus téléchargés sont

- Avis d'enquête publique **108**
 - Arrêté d'enquête publique **72**
 - Tierces - Volume 6 - Cartographies et plans réglementaires **36**
 - Tierces - Volume 4.4 - Étude écologique **30**
 - Tierces - Volume 4.3 - Étude paysagère et patrimoniale **25**
-
- ◆ 21 personnes se sont exprimées dans le Registre = R1 à R21
 - ◆ 200 personnes se sont exprimées par voie électronique (Web ou Mail) = W1 à W 200
 - ◆ 2 personnes se sont exprimées par courrier papier = C1 et C2

✓ Bilan des avis par support

- ◆ Avis relevés sur le registre d'observations déposé à la mairie de DOUX

Avis favorables	Avis défavorables
19	2

- ◆ Avis reçus par voie électronique (Web ou Mail)

Avis favorables	Avis défavorables
26	172 + 2 doublons

- ◆ Avis reçus par courrier à la mairie de DOUX

Avis favorable	Avis défavorable
1	1

- ✓ Au total, sur les **223 avis exprimés**, on dénombre :

Avis favorables	Avis défavorables
46	175 (et 2 doublons)

20%	80 %
------------	-------------

Les adresses IP

J'ai voulu vérifier que des contributions provenant d'une même adresse IP n'étaient pas une forme de pétition.

Or la comparaison des réponses cochées dans les tableaux « Web défavorables » montre que les contributions provenant d'une même adresse IP n'expriment – généralement - pas les mêmes idées.

Même adresse IP	
Numéros des contributions	Comparaisons des arguments
3 8 27 28 29 46 72 106 121 123 124	<i>Arguments variés</i>
9 30 32 114	<i>Arguments variés</i>
17 18 19	<i>Arguments variés</i>
21 22	2 contribution identiques
23 24	<i>Arguments variés</i>
54 55	<i>Arguments variés</i>
57 58 59 65 66 109 112	<i>Arguments variés</i>
62 63	Sans argument
71 10	<i>Arguments variés</i>
75 77 83 84 85 86	<i>Arguments variés</i>
80 87 89	<i>Arguments variés</i>
90 93	<i>Arguments variés</i>
91 92	<i>Arguments variés</i>
102 103	2 contribution identiques
110 111	Même argument
125 126 127 128	<i>Arguments variés</i>
133 134 135 136 137 138 139	2 contribution identiques = 136 et 137
142 143	<i>Arguments variés</i>
144 145 146 147	<i>Arguments variés</i>
149 (et 150) 199	150 = tract cité dans 149
151 118	<i>Arguments variés</i>
158 159	Sans argument
157 162	<i>Arguments variés</i>
166 167 168	2 contribution identiques =166 et 167
170 171	Sans argument
1 173 174	<i>Arguments variés</i>
176 177	Sans argument
178 50	<i>Arguments variés</i>
180 154	<i>Arguments variés</i>
181 182	<i>Arguments variés</i>
183 184	Sans argument
163 192	<i>Arguments variés</i>

✓ **L'origine géographique -lorsque celle-ci est connue- des avis exprimés**

- Les 21 observations notées dans le registre et les 2 courriers indiquent rarement leur adresse
- Sur le Web, sur les 200 contributions, 131 sont d'origine inconnue

19 Communes concernées par l'affichage d'avis d'enquête publique	Nombre de contributions des particuliers ayant signalé leur adresse		Conseils municipaux * Délibérations au 5/10/2023
	Défavorables	Favorables	
Allend'huy et Sausseuil			
Amagne	14		défavorable*
Ambly-Fleury			
Corny-Machéroménil	1		défavorable reçue 23/10
Doux	11	4	favorable *
Ecordal			
Faux	3		défavorable*
Givry			
Lucquy			défavorable reçue 17/10
Mont-Laurent			
Novy-Chevrières			défavorable*
Rethel			
Saulces-Champenoises			
Saulces-Monclin	2		
Sault-les-Rethel	3		défavorable reçue 18/10
Seuil	1		défavorable*
Sorbon			
Sorcy-Bauthemont			
Thugny-Trugny	2		

Autres origines géographiques connues	Nombre de contributions	
	Défavorables	Favorables
Aiglemont	1	
Coucy	8	
Faissault	1	
Hermonville (166= 167)		1
Juniville	1	
La Neuville en T. à F.	1	
La Sabotterie	1	
Paris		1
Saint Fergeux	1	
Saint Loup Terrier	1	
Vaux Montreuil	1	
Tagnon	1	
Thin le Moutier	1	
Villeurbanne (22 = doublon du 21)	1	
STTES (sites et monuments)	1	

Commentaires relatifs à l'origine géographique

➤ Le 1er tableau de la page précédente présente la liste des 19 communes ayant affiché l'avis d'enquête publique.

Dans ce tableau, parmi les personnes ayant noté leur origine géographique, on constate que :

- les habitants de 11 communes ne se sont pas manifestés.

- les habitants de 8 communes se sont manifestés, particulièrement ceux de

Amagne (14 défavorables)

et

Doux (11 défavorables et 4 favorables

éventuellement 18 en plus si le registre avait présenté toutes les origines).

➤ Le second tableau présente des communes où l'avis d'enquête n'a pas été affiché.

On remarque la participation des habitants de 2 communes éloignées et de 13 autres communes relativement voisines dont Coucy qui exprime 8 avis défavorables.

✓ Signature et anonymat

Signature des 223 observations	200 / Web et Mails	21 / Registre	2 / Courriers
Anonymes:117	115 *	2	///
Signés : 104 (+ 2 doublons)	83 (+ 2 doublons)	6 identifiables 13 non identifiables	2

* Préambules indique 111 anonymes

La différence vient du fait que je n'ai pas compté un simple prénom comme une signature .

✓ **Tableaux permettant de repérer les observations et avis du public
par argument et par contribution**

	pages de la synthèse
- favorables / courriers électroniques	7
- favorables / registre	8
- favorables / courrier papier	9
- défavorables / courriers électroniques	10 à 19
- défavorables / registre	20
- défavorables / courrier papier	21

Les avis défavorables :

- ✕ L'analyse des 175 commentaires du public a permis de dégager 30 arguments listés dans les tableaux de la page 10 à la page 21.
- ✕ Ces 30 arguments sont regroupés dans 12 thèmes page 26 .
- ✕ Ces 12 thèmes sont repris individuellement de la page 28 à la page 46
Les idées représentatives du contenu des contributions y sont présentées et suivies du questionnement au promoteur.

Arguments favorables relevés dans les contributions arrivées par voie électronique

Arguments FAVORABLES	W 1 2	W 1 6	W 4 3	W 4 4	W 4 5	W 4 7	W 4 9	W 5 3	W 6 9	W 7 0	W 7 3	W 7 4	W 7 8	W 9 8	W 1 8	W 1 6	W 1 7	W 1 8	W 1 0	W 1 1	W 1 6	W 1 7	W 1 7	W 1 8	W 1 8	W 1 9	W 1 9
Énergie renouvelable – Électricité verte Éolien préférable au nucléaire Une des meilleures solutions /dérèglement climatique Pas de nuisances Pas le choix pour l'instant (nucléaire en 2040)	x			x	x	x							x	x												x	x
Indispensables en complément du nucléaire ... Mix énergétique Opportunité/ transition énergétique																											
Il faut arrêter l'énergie fossile Moins de dépendance fossile = préservation / environ.et santé			x																								
Couvre les besoins pour 4500 foyers Bon / la consommation croissante en France Les besoins augmentent, il faut des solutions Il faut savoir s'adapter , accepter la nouveauté				x																							
Préservation de la planète/ générations futures Recyclable																											
Sérieux des études et du projet – Experts qualifiés 3 éoliennes = faible emprise au sol Mieux vaut tout concentrer au même endroit					x																						
Impact sur l'emploi								x			x																
Retombées financières / communes																											
P* = Pour sans arguments	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

Arguments favorables relevés dans le registre

Arguments FAVORABLES	R 2	R 3	R 4	R 5	R 6	R 7	R 8	R 9	R 10	R 11	R 12	R 13	R 14	R 15	R 16	R 17	R 18	R 19	R 20										
Énergie renouvelable – Électricité verte Éolien préférable au nucléaire Une des meilleures solutions /dérèglement climatique Pas de nuisances Pas le choix pour l'instant (nucléaire en 2040)					X								X				X												
Indispensables en complément du nucléaire Mix énergétique Opportunité/ transition énergétique																													
Il faut arrêter l'énergie fossile Moins de dépendance fossile = préservation / environ.et santé																													
Couvre les besoins pour 4500 foyers Bon / la consommation croissante en France Les besoins augmentent, il faut des solutions Il faut savoir s'adapter , accepter la nouveauté						X																							
Préservation de la planète/ générations futures Recyclable						X													X										
Sérieux des études et du projet – Experts qualifiés 3 éoliennes = faible emprise au sol Mieux vaut tout concentrer au même endroit																													
Impact sur l'emploi						X										X												X	
Retombées financières / communes et autres				X		X																							
Lignes Haute tension plus polluantes					X																								
P* = Pour sans arguments	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *	P *								

Arguments favorables relevés dans un courrier

	Arguments FAVORABLES	C 2
	Énergie renouvelable – Électricité verte Éolien préférable au nucléaire Une des meilleures solutions /dérèglement climatique Pas de nuisances Pas le choix pour l'instant (nucléaire en 2040)	X
	Indispensables en complément du nucléaire Mix énergétique Opportunité/ transition énergétique	
	Il faut arrêter l'énergie fossile Moins de dépendance fossile = préservation / environ.et santé	
	Couvrir les besoins pour 4500 foyers Bon / la consommation croissante en France Les besoins augmentent, il faut des solutions Il faut savoir s'adapter , accepter la nouveauté	X
	Préservation de la planète/ générations futures Recyclable	
	Sérieux des études et du projet – Experts qualifiés 3 éoliennes = faible emprise au sol Mieux vaut tout concentrer au même endroit	
	Impact sur l'emploi	
	Retombées financières / communes et autre	X
	Jalousies collectives	X
	Pour	P

Arguments défavorables relevés dans les contributions arrivées par voie électronique (W et M)

(1)	Arguments DEFAVORABLES	W 1	W 2	W 3	W 4	W 5	M 6	W 7	W 8	W 9	W 10	W 11	W 12	W 13	W 14	W 15	W 16	W 17	W 18	W 19	W 20	
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes	X		X	X	X	X		X	X		X							X			
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X	X		X			X	X	X	X			X								
3	Impact monuments historiques classés	X																				
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires	X			X					X				X								
5	Destruction de la flore																					
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle				X																	
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité				X					X				X		X		X	X			
8	Quel dédommagement /habitants ? Perte valeur habitation		X																			
9	Production aléatoire - Secteur défavora		X		X					X				X								
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins - Matériel polluant				X																	
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF		X					X	X		X											
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage						X															
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles						X															
14	D'autres moyens de production existent							X														
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique								X													
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)									X								X		X		
17	Impacts sonores									X												
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique											X										
19	Décisions européennes imposées																					
20	Informations = propagande pro- éoliennes ou mensongère Manque de concertation																					
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																					
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs																					
23	Pollution du sous-sol									X												
24	Néfaste pour la santé																					
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																					
26	Problèmes et coût du démantèlement																					
27	Les ondes Problème réception TV																					
28	Avenir et charges pour les futures générations ?									X												
29	Emploi local																					
30	Dangers – Compensation -																					
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	P	C	C*	C	P	C	C	C	C*

suite Web ou Mail

(2)	Arguments DEFAVORABLES	W 21	W 22	W 23	W 24	W 25	W 26	W 27	W 28	W 29	W 30	W 31	W 32	M 33	W 34	W 35	W 36	W 37	W 38	W 39	W 40
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes	X	X										X							X	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X	X						X			X	X	X	X				X		
3	Impact monuments historiques classés																				
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires	X	X	X										X				X			
5	Destruction de la flore												X	X				X			
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle																				
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité	X	X	X			X		X		X						X	X			
8	Quel dédommagement / habitants . ? Perte valeur habitation																				
9	Production aléatoire Secteur défavorabl	X	X								X		X					X			
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins - Matériel polluant																				
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF								X		X			X							
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage			X															X		X
13	Problèmes consécutifs au béton ? Perte de terres agricoles							X					X								
14	D'autres moyens de production existent	X	X																		
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique						X											X			
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)			X		X													X		
17	Impacts sonores												X		X						
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																				
19	Décisions européennes imposées	X	X																		
20	Informations= propagande pro- éoliennes ou mensongère Manque de concertation			X					X					X							
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																				
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs													X				X			
23	Pollution du sous-sol																				
24	Néfastes pour la santé																				
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																				
26	Problèmes et coût du démantèlement																				
27	Les ondes Problème réception TV																				
28	Avenir et charges pour les futures générations ?																	X			
29	Emploi local																				
30	Dangers -- Compensation -																				
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C*	C	C	C	C	C*	C	C	C	C	C	C*	C	C	C	C	C

suite W ou M

(3)	Arguments DEFAVORABLES	W 41	W 42	W 43	W 44	W 45	W 46	W 47	W 48	M 49	W 50	W 51	W 52	W 53	W 54	W 55	W 56	W 57	W 58	W 59	W 60	
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes						X		X		X						X			X	X	
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature								X		X	X	X		X			X				X
3	Impact monuments historiques classés																	X				
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires																	X		X		
5	Destruction de la flore												X									
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle								X													
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité	X	X												X							
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation								X													
9	Production aléatoire Secteur défavorab																					
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant																					
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF										X				X	X						
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage																					
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles																					
14	D'autres moyens de production existent																					
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique																					
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)																					
17	Impacts sonores											X										X
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																					
19	Décisions européennes imposées																					
20	Informations = propagande pro- éoliennes ou mensongère Manque de concertation																					
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																					
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs															X		X	X			
23	Pollution du sous-sol												X									
24	Néfastes pour la santé								X				X									
25	Aspect économique/ baisse du tourisme								X													
26	Problèmes et coût du démantèlement																					
27	Les ondes Problème réception TV																					
28	Avenir et charges pour les futures générations ?																					
29	Emploi local																					
30	Dangers -Compensation -																					
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	P	P	P	C	P	C	P	C	C	C	P	C	C	C	C	C	C	C	C

suite W ou M

(4)	Arguments DEFAVORABLES	W 61	W 62	W 63	W 64	W 65	W 66	W 67	W 68	W 69	W 70	W 71	W 72	W 73	W 74	W 75	W 76	W 77	W 78	W 79	W 80
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes						X	X								X	X			X	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature				X	X	X										X			X	X
3	Impact monuments historiques / classés						X														
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires							X				X	X				X	X			X
5	Destruction de la flore											X									
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle											X	X			X	X	X			
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité						X						X								
8	Quel dédommagement /les habitants? Perte valeur habitation												X								X
9	Production aléatoire – Secteur défavorable	X																			
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins Matériel polluant					X						X									X
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF						X					X	X			X		X			
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage																	X			
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles												X								
14	D'autres moyens de production existent																				
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique																				
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut./villages) (entre 2 villages)						X			X							X				
17	Impacts sonore												X			X	X				
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																				
19	Décisions européennes imposées																				
20	Informations = propagande Manque de concertation						X														
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales/ bois et haies																				
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs						X		X								X				X
23	Pollution du sous-sol																				
24	Néfastes pour la santé				X							X						X			
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																				
26	Problèmes et coût du démantèlement	X										X	X			X					
27	Les ondes Problème réception TV												X					X			
28	Avenir et charges pour les futures générations ?	X																			
29	Emploi local																				
30	Érosion -Zones humides – Dangers - Compensation -																				
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C*	C*	C	C	C	C	C	P	P	C	C	P	P	C	C	C	P	C	C

suite W ou M

(5)	Arguments DEFAVORABLES	W 81	W 82	W 83	W 84	W 85	W 86	W 87	W 88	W 89	W 90	W 91	W 92	W 93	W 94	W 95	W 96	W 97	W 98	M 99	W1 00
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes				X	X							X								X
2	Préserver paysages, environnement ,biodiversité, nature		X	X				X	X						X				X	X	
3	Impact monuments historiques / classés							X											X		
4	Destruction de la faune - Couloirs migratoires			X	X			X			X								X		
5	Destruction de la flore										X	X									
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle	X	X					X											X		
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité					X	X														
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation	X	X				X												X		
9	Production aléatoire – Secteur défavorable								X												
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant																				
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF											X									
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage								X												
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles	X						X	X												
14	D'autres moyens de production existent											X									
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique									X					X						X
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)							X	X										X		
17	Impacts sonore	X	X	X															X	X	
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																				
19	Décisions européennes imposées																				
20	Informations = propagande Manque de concertation																				
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																				
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs	X						X			X										
23	Pollution du sous-sol																				
24	Néfastes pour la santé										X	X									
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																				
26	Problèmes et coût du démantèlement							X													
27	Les ondes Problème réception TV																				
28	Avenir et charges pour les futures générations ?										X										
29	Emploi local																				
30	Érosion -Zones humides – Dangers - Compensation -																				
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C*	C	C*	C*	C	P	C	C

suite W ou M

(6)	Arguments DEFAVORABLES	W 10 1	W 10 2	W 10 3	W 10 4	W 10 5	W 10 6	W 10 7	W1 08	W 10 9	W1 10	W1 11	W1 12	W1 13	W1 14	W1 15	W1 16	W1 17	W1 18	W1 19	W1 20
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes		X	X				X							X				X	X	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X	X	X	X			X		X	X	X			X				X		X
3	Impact monuments historiques / classés							X		X											
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires							X X		X				X				X	X		
5	Destruction de la flore																				
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle		X	X		X		X								X		X		X	
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité							X		X					X				X		
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation- Fuite population							X						X		X					X
9	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité												X		X				X		X
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant	X											X						X		
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF							X		X			X						X		X X
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage																	X			X
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles																				
14	D'autres moyens de production existent																		X		
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique																	X			
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)				X		X	X		X				X	X						
17	Impacts sonore		X	X				X								X				X	X
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique							X													
19	Décisions européennes imposées																				
20	Informations = propagande Manque de concertation							X X		X											
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																				
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs					X	X	X		X						X			X	X	X
23	Pollution du sous-sol														X						
24	Néfaste pour la santé				X			X								X					
25	Aspect économique/ baisse du tourisme							X													X
26	Problèmes coût du démantèlement							X					X								
27	Les ondes Problème réception TV																				
28	Avenir et charges pour les futures générations ?														X						
29	Emploi local							X													
30	Érosion - Zones humides - Dangers - Compensation -							X X X													
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C	C	C	C	P	C	C	C	C	C	C	C	C	C*	C	C	C

suite W ou M

(7)	Arguments DEFAVORABLES	W 12 1	W 12 2	W 12 3	W 12 4	W 12 5	W 12 6	W 12 7	W 12 8	W 12 9	W 13 0	W 13 1	W 13 2	W 13 3	W 13 4	W 13 5	W 13 6	W 13 7	W 13 8	W 13 9	MI 40	
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes	X			X		X				X			X	X						X	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature							X		X	X											
3	Impact monuments historiques / classés							X														
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires			X		X		X	X		X					X	X	X				X
5	Destruction de la flore			X													X	X				X
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle			X							X				X	X	X	X	X			X X
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité			X			X				X					X						
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation -Fuite population			X																		
9	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité				X																	
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant																					
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF			X																		X
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage			X																		X
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles			X																		
14	D'autres moyens de production existent																					X
15	L'éolien n'est pas une énergie verte – Gâchis écologique													X								
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)	X					X	X			X									X	X	
17	Impacts sonore			X						X						X	X	X	X			X
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																					
19	Décisions européennes imposées																					
20	Informations = propagande Manque de concertation																					
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies					X	X															X
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs				X						X		X									X
23	Pollution du sous-sol																					
24	Néfaste pour la santé																					
25	Aspect économique/ baisse du tourisme				X																	
26	Problèmes coût du démantèlement																					
27	Les ondes Problème réception TV									X												X
28	Avenir et charges pour les futures générations ?																					
29	Emploi local																					
30	Érosion -Zones humides – Dangers - Compensation -																					
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C*	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C*	C*	C	C	C	C	C	C	C	C

suite W ou M

(8)	Arguments DEFAVORABLES	W 14 1	W 14 2	W 14 3	W 14 4	W 14 5	W 14 6	W 14 7	W 14 8	W 14 9	W 15 0	W 15 1	W 15 2	W 15 3	W 15 4	W 15 5	W 15 6	W 15 7	W 15 8	W 15 9	W1 60	
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes									X		X	X		X	X	X				X	
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X								X		X	X	X	X							X
3	Impact monuments historiques / classés									X				X								
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires Oiseaux	X		X					X			X		X	X	X						X
5	Destruction de la flore			X											X							
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle													X								X X
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité	X	X							X				X			X					
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation -Fuite population													X								
9	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité	X																X				
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant																					
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF												X					X				
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage							X							X			X				
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles								X													
14	D'autres moyens de production existent			X																		
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique											X										
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)							X		X				X	X							
17	Impacts sonore													X								X
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																					
19	Décisions européennes imposées																					
20	Informations = propagande Manque de concertation													X								
21	Hauteur des éoliennes - Bout de pales/ bois et haies													X								
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs										X			X				X				X
23	Pollution du sous-sol																					
24	Néfastes pour la santé																					X
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																					
26	Problèmes coût du démantèlement																					
27	Les ondes Problème réception TV																					
28	Avenir et charges pour les futures générations ?														X							
29	Emploi local																					
30	Érosion -Zones humides – Dangers - Compensation -																					
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C*	C*	C*	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C*	C*	C

suite W ou M

(9)	Arguments DEFAVORABLES	W 16 1	W 16 2	W 16 3	W 16 4	M 16 5	W1 66	W1 67	W1 68	W 16 9	W1 70	W1 71	W 17 2	W 17 3	W 17 4	W 17 5	W1 76	W1 77	W 17 8	W 17 9	W1 80
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes			X						X			X							X	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X		X												X			X	X	
3	Impact monuments historiques / classés												X								
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires	X				X				X			X							X	X
5	Destruction de la flore																				
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle	X	X			X				X			X								X
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité		X																		
8	Quel dédommagement / habitants ? Perte valeur habitation -Fuite population												X								
9	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité		X							X					X						
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant		X											X		X					
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF	X				X				X			X							X	
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage																				
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles																				X
14	D'autres moyens de production existent					X				X											
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique		X												X	X					
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)	X		X						X			X						X		
17	Impacts sonore					X				X			X								X
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																				
19	Décisions européennes imposées																				
20	Informations = propagande Manque de concertation														X					X	
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies												X								
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs												X							X	
23	Pollution du sous-sol																				
24	Néfaste pour la santé																				
25	Aspect économique/ - tourisme – voies circulation																			X	
26	Problèmes coût du démantèlement																				
27	Les ondes Problème réception TV																				
28	Avenir et charges pour les futures générations ?													X							X
29	Emploi local																				
30	Érosion- Zones humides -Dangers - Compensation -																				X
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	C	C*	C	P	P	P	C	P	P	P	C	C	C	P	P	C	C	C

suite (et fin) W ou M

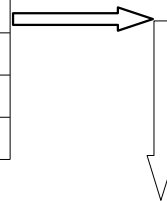
(10)	Arguments DEFAVORABLES	W 18 1	18 2 W	W1 83	W1 84	W 18 5	W 18 6	W 18 7	W 18 8	W 18 9	W 19 0	W1 91	W 19 2	W 19 3	W1 94	W 19 5	W 19 6	W 19 7	W 19 8	W 19 9	W2 00
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes	X	X			X		X					X			X					X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature		X			X				X						X				X	
3	Impact monuments historiques / classés																				
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires					X				X					X					X	
5	Destruction de la flore																			X	
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle		X			X				X								X			
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité					X															
8	Quel dédommagement / habitants? Perte valeur habitation - Fuite population		X			X	X														
9	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité																	X			
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins -Matériel polluant																	X			
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF					X															
12	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage	X																			
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles							X													
14	D'autres moyens de production existent																				
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique																				
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)					X			X												
17	Impacts sonore					X			X									X			
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																				
19	Décisions européennes imposées																				
20	Informations = propagande Manque de concertation																	X			
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies					X															
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs					X						X	X								
23	Pollution du sous-sol																				
24	Néfaste pour la santé		X			X															
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																				
26	Problèmes coût du démantèlement																				
27	Les ondes Problème réception TV																				
28	Avenir et charges pour les futures générations ?	X																			
29	Emploi local																				
30	Érosion - Zones humides – Dangers - Compensation -																				
	Pour Contre (* sans argumenter)	C	C	P	P	C	C	C	C	C	C	P	C	C	P	C	C	C	C*	C	C

Arguments défavorables relevés dans le registre

Arguments DEFAVORABLES		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20	R 21	
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes	X																					Docu ment compl é-- mentai re à la contri- -bution 107 apport é par M.Ca mu- -zeaux (voir en Web 107)
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	X																					
3	Impact monuments historiques classés																						
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires																						
5	Destruction de la flore																						
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle																						
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité																						
8	Quel dédommagement / les habitants? Perte de la valeur des habitations Fuite de la population																						
9	Production aléatoire Secteur défavorable																						
10	Machines coûteuses, inappropriées -Matériel polluant																						
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF																						
11	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage																						
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles																						
14	D'autres moyens de production existent																						
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique																						
16	Nuisances /proximité (dist habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)																						
17	Impacts sonores																						
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique																						
19	Décisions européennes imposées																						
20	Informations = propagande pro- éoliennes ou mensongère Manque de concertation																						
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies																						
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs																						
23	Pollution du sous-sol																						
24	Néfaste pour la santé																						
25	Aspect économique/ baisse du tourisme																						
26	Problèmes et coût du démantèlement																						
27	Les ondes - Problème de récept. TV																						
28	Avenir et charges pour les futures générations ?																						
29	Emploi local																						
30	Dangers – Érosion – Compensation -.																						
	Contre Pour	C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	C

Arguments défavorables relevés dans un courrier

Arguments DEFAVORABLES		C 1
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes + Pylônes, lignes haute tension	X
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	
3	Impact monuments historiques classés	
4	Destruction de la faune Peur , fuite des animaux Couloirs migratoires	
5	Destruction de la flore	
6	Pollution lumineuse Pollution visuelle	
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité	
8	Quel dédommagement pour les habitants? Perte de la valeur des habitations Fuite de la population	
9	Production aléatoire Secteur défavorable	
10	Machines coûteuses, inappropriées -Matériel polluant	
11	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF	
11	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage	
13	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles	
14	D'autres moyens de production existent	
15	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique	
16	Nuisances /proximité (dist habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)	
17	Impacts sonores	
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique	
19	Décisions européennes imposées	
20	Informations = propagande pro-éoliennes ou mensongère Manque de concertation	
21	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies	
22	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs	
23	Pollution du sous-sol	
24	Néfaste pour la santé	
25	Aspect économique/ baisse du tourisme	
26	Problèmes et coût du démantèlement	
27	Les ondes - Problème de réception TV et téléphone	X
28	Avenir et charges pour les futures générations ?	
29	Emploi local	
30	Dangers – Évitement – Compensation -	



Ce courrier émane de Monsieur DEJENTE Claude
6, avenue Calmette
08300 AMAGNE

Il signale que depuis que son habitation est entourée d'éoliennes
il a « des ennuis avec la télévision ainsi que le portable. »

✓ **Bilan des idées exprimées dans les avis favorables**

Nombre de fois exprimées			Les idées exprimées dans les observations FAVORABLES	TOTAUX par THEMES
WEB	REGISTRE	COURRIER		
10	3	14	Énergie renouvelable – Électricité verte (27)	<u>Énergie renouvelable</u> 45
3	0	3	Éolien préférable au nucléaire (6)	
2	0	2	Une des meilleures solutions/dérèglement climatique (4)	
2	1	3	Pas de nuisances (6)	
1	0	1	Pas le choix pour l'instant / nucléaire en 2040 (2)	
2	0	2	Indispensables en complément du nucléaire (4)	<u>Mix énergétique</u> 8
1	0	1	Mix énergétique (2)	
1	0	1	Opportunité/ transition énergétique (2)	
2	0	2	Il faut arrêter l'énergie fossile (4)	<u>Arrêter / fossile</u> 6
1	0	1	Moins de dépendance fossile = préservation /environnement .et santé (2)	
1	0	1	Couvre les besoins pour 4500 foyers (2)	<u>Les besoins augmentent</u> 15
1	0	1	Bon / la consommation croissante en France (2)	
4	1	5	Les besoins augmentent, il faut des solutions (10)	
0	0	1	Il faut savoir s'adapter , accepter la nouveauté (1)	
1	1	2	Préservation de la planète/ générations futures (4)	<u>Le futur</u> 6
0	1	1	Recyclable (2)	
2	0	2	Sérieux des études et du projet – Experts qualifiés (4)	<u>Confiance / études</u> 8
1	0	1	3 éoliennes = faible emprise au sol (2)	
1	0	1	Mieux vaut tout concentrer au même endroit (2)	
2	3	5	Impact sur l'emploi (10)	<u>Emploi</u> 10
4	2	7	Retombées financières / communes et autres (13)	<u>Argent</u> 13
0	0	1	Jalousies collectives (1)	<u>Jalousie</u> 1
0	1	0	Lignes haute tension plus polluantes (1)	<u>Haute tension</u> 1

- ✓ **Idées des avis favorables regroupées par thèmes**
rangés dans l'ordre décroissant du nombre de fois qu'ils sont cités

Les thèmes	Nombre de fois
Éolien = énergie renouvelable	45
Les besoins augmentent, il faut savoir s'adapter	15
Argent utile pour les communes et la collectivité	13
Création d'emplois	10
Mix énergétique nécessaire	8
Confiance dans les études effectuées	8
Arrêter l'énergie fossile = bénéfique pour la santé	6
Penser au futur et aux générations suivantes	6
Jalousie des uns et des autres	1
Lignes à haute tension dérangeantes	1

✓ **Bilan des idées exprimées dans les avis défavorables.**

W par web ou mail,

C dans les courriers,

R dans le registre

	Arguments DEFAVORABLES	TOTAUX	W	C	R	TOTAUX
1	Trop d'éoliennes sud Ardennes		64	1	1	66
2	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature		67		1	68
3	Impact monuments historiques classés		11			11
4	Destruction de la faune Couloirs migratoires	Peur , fuite des animaux	42 18			60
5	Destruction de la flore		14			14
6	Pollution lumineuse	Pollution visuelle	40			40
7	Dégradation du cadre de vie, sérénité		36			36
8	Quel dédommagement pour les habitants? Perte de la valeur des habitations	Fuite de la population	1 17			18
9	Production aléatoire	Secteur défavorable	23			23
10	Machines coûteuses, inappropriées / besoins - Matériel polluant		11			11
11	Les politiques, les communes, l'argent	Factures EDF	32		1	33
12	Que deviennent les éoliennes à terme?	Recyclage	14			14
13	Problèmes consécutifs au béton?	Perte de terres agricoles	12			12
14	D'autres moyens de production existent		9			9
15	L'éolien n'est pas une énergie verte	Gâchis écologique	12			12
16	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)		36			36
17	Impacts sonores		35			35
18	Dérisoire contre le réchauffement climatique		2			2
19	Décisions européennes imposées		2			2
20	Informations = propagande pro-éoliennes ou mensongère Manque de concertation		8 3			11
21	Hauteur des éoliennes	Bout de pales / bois et haies	5			5
22	Comparaison avec le projet de COUCY	et autres parcs	33			33
23	Pollution du sous-sol		3			3
24	Néfastes pour la santé		13			13
25	Aspect économique/ baisse du tourisme		5			5
26	Problèmes et coût du démantèlement		7			7
27	Les ondes	Problème réception TV , portable	3	1		4
28	Avenir et charges pour les futures générations ?		9			9
29	Emploi local		1			1
30	Érosion - Zones humides - Dangers - Compensation -		2			2

✓ **Nombre de fois qu'un argument est abordé dans les avis défavorables (W+ C+R)**

Ce rangement, dans l'ordre décroissant, fait ressortir les préoccupations du public.

Elles touchent en premier lieu le cadre de vie avec le souci de préserver les paysages, l'environnement, la biodiversité, la sérénité..... sans pollution sonore ou visuelle.

	Arguments DEFAVORABLES
68	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature
66	Trop d'éoliennes sud Ardennes
60	Destruction de la faune Peur , fuite des animaux Couloirs migratoires
40	Pollution lumineuse Pollution visuelle
36	Nuisances /proximité (distance/ habita.) (haut. / villages) (entre 2 villages)
36	Dégradation du cadre de vie, sérénité
35	Impacts sonores
33	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs
33	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF
23	Production aléatoire Secteur défavorable
18	Quel dédommagement pour les habitants? Perte de la valeur des habitations Fuite de la population
14	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage
14	Destruction de la flore
13	Néfaste pour la santé
12	L'éolien n'est pas une énergie verte Gâchis écologique
12	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles
11	Informations = propagande pro-éoliennes ou mensongère Manque de concertation
11	Machines coûteuses, inappropriées / besoins - Matériel polluant
11	Impact monuments historiques classés
9	Avenir et charges pour les futures générations ?
9	D'autres moyens de production existent
7	Problèmes et coût du démantèlement
5	Aspect économique/ baisse du tourisme
5	Hauteur des éoliennes Bout de pales / bois et haies
4	Les ondes Problème réception TV , portable
3	Pollution du sous-sol
2	Érosion - Zones humides - Dangers - Compensation -
2	Décisions européennes imposées
2	Dérisoire contre le réchauffement climatique
1	Emploi local

✓ **Idées des avis défavorables regroupées par thèmes rangés dans l'ordre décroissant du nombre de fois qu'ils sont cités**

164 Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie, sérénité	36
	Nuisances/proximité: distance/ habita. - haut/villages - entre 2 villages - La hauteur des éoliennes -	36
	Pollution lumineuse - Pollution visuelle	40
	Impacts sonore	35
	Néfastes pour la santé	13
	Les ondes – Problèmes réception TV téléphone portable	4
134 Saturation	Trop d'éoliennes sud Ardennes	66
	Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	68
74 Faune et flore	Destruction de la faune Peur , fuite des animaux	42
	Couloirs migratoires	18
	Destruction de la flore	14
36 Pollution Recyclage	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage	14
	Pollution du sous-sol	3
	Problèmes coût du démantèlement	7
	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles	12
35 L'argent -Les intérêts de..	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF	33
	Décisions européennes imposées	2
34 Rentabilité	Dérisoire contre le réchauffement climatique	2
	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité	23
	D'autres moyens de production existent	9
33 Les parcs du secteur	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs	33
28 Aspect économique	Avenir et charges pour les futures générations ?	9
	Quel dédommagement pour les habitants? Perte valeur habitation - Fuite population	18
	Emploi local	1
23 Incertitude/ écologie	L'éolien n'est pas une énergie verte – Gâchis écologie	12
	Machines coûteuses, inappropriées / besoins Matériel polluant	11
16 Monuments et tourisme	Impact monuments historiques / classés	11
	Aspect économique/ baisse du tourisme	5
11 Information Concertation	Informations = propagande pro-éoliennes ou mensongère Manque de concertation « Noyer le poisson » Tenir compte des zones	11
2 Points particuliers	Érosion - Zones humides - Dangers - Compensation	2

✓ **Synthèse des 12 thèmes relatifs aux avis défavorables**

pages de la synthèse

Cadre de vie	28 29 30
Saturation	31
Faune et flore	32 - 33
Pollution – Recyclage	34
L'argent - Les intérêts de	35- 36 - 37
la rentabilité	38
Les parcs du secteur	39
Aspect économique	40
Incertitude écologique	41
Monuments classés – Tourisme	42
Information – Concertation	43 - 44
Points particuliers (érosion, zones humides, dangers, compensation).....	45 - 46

Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie, sérénité	36
	Nuisances/proximité: distance/ habita. - haut/villages - entre 2 villages - La hauteur des éoliennes -	36
	Pollution lumineuse - Pollution visuelle	40
	Impacts sonore	35
	Néfastes pour la santé	13
	Les ondes – Problèmes réception TV téléphone portable	4

Ce sujet revient **164 fois** dans les observations et se classe **1er/12** dans l'ensemble des avis défavorables.

On peut lire : « On transforme nos campagnes en zones industrielles avec un cortège de nuisances »

Nuisances de proximité : « L'avis de la Mrae exprime bien les problèmes d'impacts que pose ce parc sur l'environnement direct du village. » (W4)

« La distance de 500 m a été déterminée pour des éoliennes de 100m. Le projet de Doux voisine les 200m. Elles sont bien trop proches des habitats. » (W172)

« Dans ce projet de 3 éoliennes, la distance entre les mâts et les premières habitations est au minimum de 531 m. Le lotissement des Tierces serait complètement pollué avec : l'éolienne E1 située à 552 m, E2 est à 593 m et E3 à 669 m. » (W186)

« Les distances avec les habitations sont certes au-delà de la limite légale des 500 m mais celle-ci avait été fixée à une date où les hauteurs totales des éoliennes étaient beaucoup plus petites (90 à 110 m). On peut donc estimer cette distance insuffisante en particulier relativement aux lumières clignotantes permanentes. Il n'est pas interdit à M. le Préfet de demander une distance plus importante. » (W107)

« Le rapport d'échelle entre la hauteur des machines et les constructions des villages environnant de faible hauteur peut entraîner un phénomène d'écrasement accentué par une distance relativement faible entre les éoliennes et certains village. Ces éoliennes apparaîtront en rupture d'échelle avec le bâti environnant entraînant un impact fort sur le cadre de vie des habitants, ce sera le cas pour Doux et Coucy » (W126)

«Le rapport d'échelle entre les habitations de la commune de Doux, de faibles hauteurs, situées à moins de 1000 m d'éoliennes d'environ 180 m subiraient inévitablement un phénomène d'écrasement important.»(W120)

Santé humaine : « Mauvaises ondes, apparition de maladies à venir » (W77)

« Les risques sur la santé de l'Homme et des animaux ne sont pas pris en compte au bon niveau alors que les cas se multiplient (ex : problème reconnu par la cour d'appel de Toulouse en juillet 2021 : dégradation de l'état de santé d'une famille liée à l'implantation d'éoliennes à une distance comprise entre 700 et 1300 mètres de leur domicile) »(W186)

« La Cour d'Appel de Toulouse dans un arrêt du 08/07/2021 a reconnu qu'un parc pouvait avoir un impact créant un syndrome éolien altérant la qualité de vie des riverains, même quand les normes d'installation sont respectées. Or les photomontages font apparaître un effet de surplomb prégnant sur le lotissement des Tierces dont la première maison n'est située qu'à un peu moins des 600 m des éoliennes.

Pourquoi ne pas intégrer ce jugement dans les études ? »(W107)

Nuisances visuelles , de jour comme de nuit (W80)

« Les promoteurs promettent une évolution du balisage. Moins de lumière rouge clignotantes. Le nouveau parc des myosotis entre Son Ecl, comprend un double balisage dont des lumières fixes à mi-hauteur. On a l'impression d'une immense zone industrielle . » (W172)

Nuisances sonores

« Qu'en est il de l'impact sonore au delà des limites réglementaires et qui va priver les habitants de sommeil dans ce village jusqu'ici si paisible? » (W9)

« VSB indique un léger bruit à 500m de 35 db. Même faible c'est un bruit rythmé, un brassage sourd plusieurs fois par minute, fatigant... » (W172)

« Au niveau du bruit, il y a un dépassement des seuils d'émergence réglementaire en période de jour comme de nuit pour les vitesses de vent supérieur à 5 m par seconde. » (W153)

« On peut aussi se poser la question d'un risque de dépassement des seuils légaux pour l'acoustique en raison de la position des 3 éoliennes qui enserrent le village sous trois directions différentes du vent. »(W107)

« L'éolienne E3 est respectivement à 531 m du bourg et à 669 m du lotissement, ce qui signifiera un gêne acoustique important quand le vent soufflera du nord-ouest ou du nord. L'E1 est à 551 m au nord-est du lotissement des Tierces et E2 à 593 m au nord sans aucun obstacle. Rappel : dans les Ardennes, les vents dominants viennent à 23% du nord et autant du nord-est. »(W107)

« Le rapport de l'étude de l'impact acoustique de l'ancien projet avait conclu à des dépassements des limites réglementaires en période nocturne alors qu'elles étaient plus éloignées et que ce secteur est déjà fortement saturé par la présence d'éoliennes. D'autant plus que les éoliennes de ce nouveau projet seront encore plus près de nos habitations (580m) en haut des Faches alors que la distance d'éloignement de 1500m a été prescrite suivant un principe de précaution » (W120)

La contribution (W189), roses des vents en illustration déclare que « la démonstration de la représentativité des directions retenues pour caractériser l'état sonore initial n'est pas scientifiquement apportée. »

Autres nuisances signalées :

« réseau autoroutier et réseau ferroviaire utilisé quotidiennement par de nombreux usagers »(W178)

Un habitant d' Amagne signale des problèmes de réception TV et téléphone depuis que des éoliennes sont installées autour de son domicile (C1)

Cadre de vie ~ Les inquiétudes des habitants

- Les distances avec les habitations sont certes au-delà de la limite légale des 500 m mais celle-ci avait été fixée à une date où les hauteurs totales des éoliennes étaient beaucoup plus petites.
- Le rapport d'échelle entre la hauteur des machines et les constructions crée un sentiment d'écrasement
- Quelle évolution du balisage pour limiter les nuisances visuelles ?
- Risque de dépassement des seuils légaux pour l'acoustique en raison de la position des 3 éoliennes qui enserrant le village sous trois directions différentes du vent.
- Qu'en est il de l'impact sonore au delà des limites réglementaires
- L'ancien projet avait conclu à des dépassements des limites réglementaires en période nocturne . Or les éoliennes de ce projet sont encore plus proches des habitations.
- Selon la Cour d'appel de Toulouse, un parc pouvait avoir un impact créant un syndrome éolien altérant la qualité de vie des riverains. Le surplomb prégnant sur le lotissement des Tierces engendre des inquiétudes pour ses habitants.
- Effets des ondes sur la santé
- Effets des ondes sur les réceptions TV et téléphonie

Saturation	➤ Trop d'éoliennes sud Ardennes	66
	➤ Préserver paysages, environnement, biodiversité, nature	68

Ce sujet revient **134 fois** dans les observations et se classe **2ème /12** dans l'ensemble des avis défavorables.

Le ressenti de la population s'exprime avec les termes :

«acharnement - déploiement frénétique- prolifération insupportable cri de détresse - »
« s'ajoute aux pylônes et lignes à haute tension »
« d'autres départements et régions ne participent pas autant que nous au développement éolien.
Partageons les territoires et les nuisances »

« Dans notre région (Champagne-Ardenne) il existe déjà plus de 600 éoliennes aujourd'hui produisant une puissance de plus de 1200 MW mais ce n'est pas pour autant que le prix du KW ait baissé, bien au contraire et lorsqu'on y regarde d'un peu plus prêt, la moitié ne tourne pas. Faites les tourner avant dans remettre. » (W120)

« L'implantation dans le rethelois = 46 fois plus que le national, êtes fiers de ce triste score 350 éoliennes dans les Ardennes, 75% sont installées dans dans le sud des Ardennes dont 50%dans le rethelois en France 1 éolienne pour 8440 habitants dans le rethelois 1 pour 180 !!! on parle même de 250 » (W140)

« Le plan paysager éolien des Ardennes révisé en 2020, décrit le secteur comme défavorable à l'implantation d'éoliennes (ce n'est pas nouveau et VSB est bien placée pour le savoir) » (W57)

« Le quota imposé est largement atteint. Le raccordement de Seuil est complet. »(W67)

« interdire (par M.le Préfet) à minima tous futurs projets de part et d'autre de la vallée de l'Aisne dans un rayon minimum de 5 km. »(W79)

En conséquence de ces remarques relatives à la saturation dans le sud Ardennes, de nombreuses remarques soulignent l'impact sur la beauté des paysages, la biodiversité et l'environnement.

Saturation ~ Les demandes des habitants sont de :

- constater que ce territoire est largement occupé par les éoliennes
- noter que le secteur est décrit comme défavorable à l'implantation d'éoliennes
- faire tourner les éoliennes existantes avant d'en remettre.

Faune et flore	Destruction de la faune Peur , fuite des animaux	42
	Couloirs migratoires	18
	Destruction de la flore	14

Ce sujet revient **74 fois** dans les observations et se classe **3ème / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

Observation relative à la flore :

« La côte de la Hussette avec ses orchidées sauvages sera impactée en premier lieu » (W91)

Observations relatives à la faune :

« Ce projet est situé dans un secteur défavorable au développement éolien (voir plan paysager éolien des Ardennes révisé en 2020).

Pour l'avifaune, la zone d'implantation prévue est traversée par un couloir migratoire secondaire, et elle se trouve très proche d'un important couloir migratoire principal. » (W153)

« De nombreux oiseaux seraient mis en danger comme le Milan royal, le Busard Saint-Martin, la Cigogne noire même si elle ne semble pas nicher proche elle est présente dans ce secteur. »(W 153)

« L'inventaire faunistique a été mené de manière sérieuse, mais les conclusions sont orientées, s'agissant de la seule présence du milan royal dans ce secteur aurait du conclure à un arrêt du projet à l'état d'étude. »(W179)

« La MRAe indique que 107 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 37 patrimoniales. De nombreuses espèces sont sensibles aux éoliennes dans l'ensemble des quatre périodes définies : migration hivernale, migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale.

- Le milan royal, espèce protégée, est très présent dans ce secteur et dans une moindre mesure le busard saint-martin et la cigogne noire (espèce très protégée, présente dans le secteur et curieusement ignorée dans l'étude comme le confirme la MRAe

-Grues cendrées Elles migrent par la vallée de l'Aisne

-Hibou des marais Cette espèce est présente dans la vallée de l'Aisne, très proche, et fait l'objet d'une protection totale. (Cela signifie : qu'il est interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, et de détruire, altérer ou dégrader son milieu) ».

La ZIP ne se trouve pas dans une ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) ou une ZNIEFF mais 26 de type 1 et 3 de type 2 ont été recensées dans l'aire d'étude éloignée ce qui est considérable. » (W107)

« Il est bon de rappeler que la MRAe, en janvier 2023 dans la conclusion de son rapport sur ce projet, constate que le choix du site d'implantation du projet des Tierces est impactant sur la biodiversité et le paysage en raison de:

- sa proximité avec un couloir de migration principal pour les oiseaux;

- une forte diversité faunistique aussi bien pour les oiseaux que pour les chauve-souris avec un enjeu qualifié de très fort vis-à-vis du Milan royal, du busard Saint Martin, voire également de la Cigogne Noire;

- un effet d'entonnoir avec les parcs existants et en projet qui concentrerait les oiseaux vers les éoliennes du projet » (W87)

« Les implantations actuelles d'éoliennes ont déjà modifié les couloirs de migration des oiseaux recensés auparavant. Au minimum un couloir doit rester disponibles du nord au sud.(W59)

« Plusieurs couloirs migratoires avifaune (principal, potentiel et secondaire) sont situés trop proches de ce projet, ainsi qu'un couloir de migration chiroptère, que les bridages proposés par le promoteur ne suffiraient pas à protéger efficacement. » (W1)

« Pour les chiroptères ce parc serait très dangereux en particulier par le fait qu'aucune des éoliennes ne respecte la distance de 200 m en bout de pale par rapport aux éléments boisés (et loin s'en faut 55, 85, 105 m). » (W153)

« Une étude allemande (Dürr 2019) sur la mortalité des chiroptères, relayée par un groupe de travail éolien de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, a recommandé en décembre 2020 de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m et la garde au sol inférieure à 50 m. Bien que le modèle d'éolienne retenu ne soit pas fixé, la garde au sol s'établit autour de 30 m ce qui est inférieur aux nouvelles recommandations.

Outre cet aspect, il faut observer la faible distance par rapport aux zones boisées.

Rappel : la recommandation EUROBATS, et celle de la DREAL, est de 200 m d'écart (rappelée par la MRAe). L'enjeu est fort sur presque toute la ZIP (page 138 de l'étude écologique, volume 4/4) et il est douteux que des mesures quelconques puissent éviter des dégâts.

Quel est le système de bridage envisagé ? Est-il efficace ? Preuves ? »(W107)

« Le SRE préconise 200 m de distance entre les lisières boisées et les éoliennes or le promoteur écrit (page 37 de la note de PNT) « La configuration de la ZIP ne permet pas de respecter la distance recommandée d'éloignement de 200 m des machines. » .(W107)

Faune et flore ~

On remarque plus particulièrement des interrogations relatives :

- au site déclaré, par la MRAe, comme impactant sur la biodiversité et le paysage
- aux espèces d'oiseaux mises en danger
- à l'implantation proche de couloirs migratoires
- à l'effet d'entonnoir
- aux couloirs migratoires déjà modifiés et au couloir Nord Sud à préserver au minimum
- au couloir migratoire des chiroptères et à l'efficacité du bridage
- au futur modèle d'éolienne choisi sachant que la garde au sol s'établit autour de 30 m ce qui est inférieur aux nouvelles recommandations.
- au respect la distance de 200 m en bout de pale par rapport aux éléments boisés sachant que la configuration de la ZIP ne permet pas de respecter la distance recommandée d'éloignement de 200 m des machines. « Quel est le système de bridage envisagé ? Est-il efficace ? Preuves ? »
- aux orchidées sauvages

Pollution Recyclage	Que deviennent les éoliennes à terme? Recyclage	14
	Pollution du sous-sol	3
	Problèmes coût du démantèlement	7
	Problèmes consécutifs au béton? Perte de terres agricoles	12

Ce sujet revient **36 fois** dans les observations et se classe **4ème / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

« ..quid du recyclage... ». « Problème de recyclage en fin de vie » « perte de surfaces agricoles »

« dans 25 ans qu'en sera-t-il du recyclage, de la destruction.. nous devons attendre au moins autant pour le remplacement » (W140)

« Les éoliennes ne sont pas installées pour des raisons écologiques = des tonnes de béton dans le sol qui ne seront jamais enlevés, ni recyclés? » (W123)

«Qu'en est-il de la pollution des sous-sol? »

« C'est un vrai saccage écologique avec l'enfouissement de 400 m3 de béton par éolienne pour les fondations (l'équivalent pour la construction de 25 à 30 maisons individuelles), soit disant démantelés en fin de vie (dérogation possible pour maintenir la partie inférieure de la fondation). » (W9)

« Une éolienne n'est pas éternelle à qui la charge du recyclage des anciennes ? »...

« Et dans 30 ans, laissez croire que les entreprises vont venir retirer gentiment et gratuitement le béton dans les sous sols » (W27)

« Le démantèlement est très cher ». (W40)

« Ne serait-il pas utile de demander aux pétitionnaires de présenter un devis de démantèlement d'une éolienne (avec précision de la taille, de l'emplacement...) réalisé par une entreprise spécialisée dans la démolition et non par le promoteur » (W107)

« Le non retraitement des pales qui seront a terme enfouies dans un désert ou autre, etc... » (W88)

Pollution Recyclage ~ Le public s'interroge sur :

- Le béton : la pollution du sous-sol - la perte de surfaces agricoles
- Le béton ne sera jamais enlevé ou recyclé
- Le démantèlement : qui s'en charge ? qui paiera ?
Devis indépendant du promoteur souhaitable
- Le recyclage des éoliennes
- Le devenir des pales

L'argent -Les intérêts de..	Les politiques, les communes, l'argent Factures EDF	33
	Décisions européennes imposées	2

Ce sujet revient **35 fois** dans les observations et se classe **5^{ème} / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

« L'appât du gain pour certaines personnes (qui se justifient par le fait qu'il faut participer au développement des énergies renouvelables) ne justifie pas que notre campagne soit défigurée et notre cadre de vie dégradé »(W186)

« Ce n'est rentable que pour les promoteurs éoliens qui engrangent les subventions [argent du contribuable (ENR sur votre facture d'électricité)] » (W112)

« J'ajouterai que le coût financier, puisque subventionnées, devient en ces temps de disette pour les ménages français une charge financière -via la taxomanie verte- insupportable. »

« L'appât du gain, le seul but c'est que ça rapporte de l'argent à la commune (12000€ par an par éolienne), aux propriétaires des terres (9000€ par an par éolienne) ainsi qu'à l'entreprise qui installe ces éoliennes. » (W 120)

« Les éoliennes gênent beaucoup de monde , sauf les quelques propriétaires terriens qui en profitent financièrement et qui ne se soucient guère du voisinage » .(W 50)

« Si les ressources promises aux propriétaires de terrains sont assurées tant que la société (ou ses successeurs) existera, les ressources de la commune, étant basées essentiellement sur les rentrées de la taxe IFER, peuvent ne pas être pérennes (voir l'évolution de la taxe d'habitation) d'autant plus que l'importance de l'IFER reçu diminue la dotation de l'Etat. » (W107)

« Les retombées financières: c'est le piège des communes, de la communauté de communes et du département qui courent après des ressources.
Mais quelles indemnités pour les habitants, Jamais les taxes foncières ne sont revues à la baisse. » (W172)

« Si les indemnités étaient versées à la com'com et redistribuées équitablement à toutes les communes, il n'y aurait plus de jack pot,
Doux serait-il aussi intéressé autant ?
Ainsi les communes , qui voient les dotations de l'état disparaître , seraient moins pauvres. (W140)

« Les "riverains" des engins déjà en place se plaignent des nuisances sonores et visuelles qu'ils subissent sans en tirer le moindre avantage. » (W60)

« Politiquement parlant, l'éolien (et le PV) nous sont imposés par des décisions européennes absurdes, largement dictées par l'Allemagne et quelques alliés de cette dernière résolument anti-nucléaires comme elle (Autriche, Luxembourg...). Ainsi l'Allemagne espère affaiblir notre production électrique peu chère pour imposer son modèle en étouffant notre nucléaire : alors cessons d'obéir à des injonctions étrangères qui vont contre nos intérêts « !(W21)

« quelle est la raison qui la justifie qui vous pousse dans cette direction ? les allemands sûrement et l'on voit le résultat catastrophique ».(W11)

Des remarques sur la société VSB

« La société exploitante (personne morale) est une SAS au capital de 5 000 € basée à Nîmes.

Cette société est une coquille vide :

- le capital est disproportionnellement faible par rapport aux investissements à réaliser

(approximativement 1 million d'euro par MW).

- le fait d'avoir un actionnaire unique permettra au groupe de vendre la société ou de la dissoudre sans difficulté

- le positionnement, loin de son lieu d'exploitation, signifie que l'intérêt est juste financier. » (W107)

L'argent - Les intérêts de x ou y

- L'appât du gain pour le promoteur revient souvent mais aussi pour :
 - la commune, la com com , le département
 - les propriétaires terriensavec une méfiance quant à la pérennité des promesses relatives aux revenus décrits comme un piège

- On note aussi des propositions telles que :
 - partager les ressources relatives aux collectivités entre elles
 - indemniser les riverains (baisse de la taxe foncière, réduction du prix de l'électricité ..)

- Il est dit que le coût financier est subventionné , que les subventions viennent de argent du contribuable (ENR sur facture d'électricité) et constituent une charge supplémentaire.

- Certain affirme que l'éolien se développe suite aux décisions européennes absurdes, largement dictées par l'Allemagne et quelques alliés de cette dernière résolument anti-nucléaires.

- La société VSB semble fragile face aux investissements à réaliser et aux futurs engagements à assumer après la création d'un parc éolien.

Remarque :

Un courrier annexe à la contribution W107 a été déposé par [REDACTED] (Sites et Monuments)

Ce courrier est mis en annexe (PJ)

L'original est rangé avec les courriers et le registre.

Rentabilité	Dérisoire contre le réchauffement climatique	2
	Production aléatoire – Secteur défavorable – Rentabilité	23
	D'autres moyens de production existent	9

Ce sujet revient **34 fois** dans les observations et se classe **6 ème /12** dans l'ensemble des avis défavorables.

On peut lire :

« Je m'interroge sur le rendement énergétique de ces trois éoliennes: qu'en est-il? » (W9)

"L'énergie éolienne n'est pas rentable au vue de son intermittence » (W141)

« Page 36 de sa note de PNT (et page19 du RNT) on apprend que les éoliennes vont améliorer la qualité de l'air ce qui serait vrai si l'énergie émise permettait d'économiser des sources fossiles émettrices de GES, or à aucun endroit dans les documents fournis, on ne trouve trace de ce à quoi se substitue la production éolienne. La France produisant presque exclusivement de l'énergie décarbonée (nucléaire et hydraulique) et l'annonce en ce mois de la fermeture des deux dernières centrales à charbon de France pour être remplacées par des centrales à biomasse (annonce M. Macron du 24 septembre 2023). C'est donc de la théorie inadaptée et mensongère dans ce dossier.

Page 38 de la même note, il évoque maintenant 4 éoliennes

Puissance du parc (page 5 du RNT) : La production électrique envisagée fournirait de l'électricité à 3 500 foyers ce qui avec une consommation annuelle de 6,6 MWh par foyer donne bien 23 600 GWh pour le parc. Or avec 17,1 MW installés, la puissance maximale rendue serait de $17,1 \times 24 \times 365 = 149\,796$ MWh. La puissance obtenue $23\,600 / 149\,796$ donnerait donc un facteur de charge de 15,75 %. Chiffre ridiculement bas, la vérité se situant entre 20 et 25 %. A ce taux, le parc serait difficilement rentable. Pour une fois, le porteur de projet n'amplifie pas sa production mais... donne un chiffre totalement erroné ce qui ne peut qu'inquiéter sur son sérieux et la véracité des autres chiffres ». (W107)

« Le seul intérêt des formes de production renouvelable aléatoires (éolien ou PV) serait de neutraliser les émissions carbonées responsables du réchauffement climatique : or précisément, l'éolien est bien trop aléatoire pour y parvenir, avec un taux de charge moyen de 21 à 23%, mais des variations réelles de puissance de 0 à 95%, ce qui fait qu'à certains moments on produit trop d'électricité, et à d'autres pas assez, d'où la nécessité d'avoir des productions pilotables en back-off, le plus souvent du thermique carboné émetteur de CO². La seule possibilité de cesser d'en émettre c'est de faire du nucléaire à outrance, car il est à la fois non-émetteur et pilotable ! » (W21)

Rentabilité ~

Dans ce chapitre, l'éolien est jugé trop aléatoire et le public s'interroge sur :

- rendement énergétique de ces trois éoliennes (ou 4?)
 - intermittence
 - nécessité d'avoir des productions pilotables

- à quoi se substitue la production éolienne pour améliorer la qualité de l'air .

Les parcs du secteur	Comparaison avec le projet de COUCY et autres parcs	33
-----------------------------	---	----

Ce sujet revient **33 fois** dans les observations et se classe **7ème / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

On peut lire « L'in vraisemblance du projet. »

« Mon incompréhension est en lien avec le rejet émis récemment par la préfecture pour le parc éolien de Coucy, au motif de la faune existante (oiseaux chauves-souris) indispensable à notre écosystème, devant être préservée. » (W33)

« Ce projet soumis à enquête est qualifié par le porteur de projet comme une extension du Parc éolien de Coucy qui a lui même reçu un avis défavorable, alors comment pouvez vous permettre de le soumettre à une nouvelle enquête. Les motifs de refus attribués au parc de Coucy peuvent en tous points être applicables au projet du Parc Eolien des Tierces. En effet celui ci se situe dans la même zone géographique, avec les mêmes impacts environnementaux. » (W179)

« Plusieurs projets ont été rejeté par le Préfet en raison de la présence d'espèces protégées.

Pourquoi s'entêter ? » (W118)

« l'Ae recommande à Monsieur le Préfet des Ardennes à de ne pas autoriser le projet de parc éolien des Tierces » (W66)

« Le promoteur a établi son dossier dans la continuité du parc de Coucy or :

1. Le parc de Coucy a fait l'objet d'un arrêté de refus de la part de M. le Préfet en date du 15 février 2023 soit presque 7 mois avant l'ouverture de l'enquête publique.

2. Le promoteur ne peut arguer d'une méconnaissance de ce point puisqu'il était aussi celui du parc de Coucy et que c'était déjà Mme Coffrand qui était en charge du dossier.

3. Il n'a pas fait appel de la décision de M. le Préfet sur cet arrêté ce qui constitue une forme d'approbation de la décision

4. Le promoteur feint d'ignorer qu'un sort identique a été donné au parc des Gaudines de Doux, parc situé entre celui initial de Coucy et celui des Tierces. (Arrêté préfectoral de refus du 18 avril 2023)

Question : pourquoi le promoteur n'a-t-il pas retiré son projet pour proposer une étude actualisée aux circonstances ? » (W107)

« Un nouveau mât de mesure a été installé depuis quelques semaines entre les communes de Faux et Amagne ». (W106)

« Un projet est en finalisation sur La Neuville en Tourne à Fuy / Cauroy. C'est trop prêt de nos lieux de vie. Nous sommes déjà assez entouré d'éoliennes sur le périmètre : Villers le tourneurs, Ecly, Remaucourt, St Fergeux, Mazagran, Menil Annelles, Machault, St Etiennes à Arnes... » (W124)

Les parcs du secteur ~ Le public remarque :

- l'extension d'un parc qui n'existe pas
- la liste des parcs existants dans le secteur
- la liste des parcs en projet dans le secteur
- la liste des parcs du secteur refusé par M.le Préfet
- pourquoi M.le Préfet accepterait ce parc présentant les mêmes caractéristiques que d'autres refusés ?
- le sentiment d'enfermement causé par les divers parcs existants dans le secteur
- le sentiment d'acharnement causé par les divers parcs en projet dans le secteur

Aspect économique	Avenir et charges pour les futures générations ?	9
	Quel dédommagement pour les habitants? Perte valeur habitation - Fuite population	18
	Emploi local	1

Ce sujet revient **28 fois** dans les observations et se classe **8^{ème} / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

« Je fais partie de la jeune génération qui refuse de payer les dettes que vous allez créer avec ce projet : qui va payer le démantèlement dans 20 ans , sachant qu'on parle de centaines de milliers d'euros à la charge de la commune du le propriétaire ne peut assumer cette charge ? »(W61)

« Pour que nos villages et nos écoles ne meurent pas, il faut régulièrement de nouveaux habitants. Quel jeune couple ferait construire sa maison au pied d'un parc éolien ?? » (W113)

« Dans un département qui souffre déjà de perte démographique, qui aura envie de s'installer dans les années à venir aux pieds de toutes ces éoliennes ? »(W182)

« une baisse de la valeur financière des habitations et des terres agricoles du secteur » (W187)

« Et la valeur de l'immobilier? A choisir achèteriez vous une maison à 1000m d'une éoliennes? Dans une contrée entourée de parc? oui si les prix d'achats est très très inintéressant, sinon ailleurs! » (W172)

« Dans les secteurs en tension, l'impact est peut-être modéré mais les agents immobiliers reconnaissent que la présence d'éoliennes diminue le nombre de candidats à un achat et que parfois le prix est minoré jusqu'à 20 % » (W107)

« Une perte de la valeur immobilière de nos biens est incontestable sous réserve de trouver un acquéreur. Un jugement du Tribunal Administratif de Nantes reconnu la baisse de la valeur d'un bien et a obligé l'État à diminuer la taxe foncière d'un plaignant. (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020). » (W186)

« Aucun emploi local ou ardennais ne sera créé. Les bureaux d'études, commissaires de justice... seront français mais pas ardennais et par définition, seront des intervenants occasionnels. Les machines viennent de l'étranger (seuls quelques rares composants sont fabriqués en France), l'installation est souvent réalisée par des sociétés qui emploient des ouvriers étrangers (souvent portugais ou espagnols). Seule la maintenance peut créer un poste (basé souvent à Reims ou Châlons). Le nombre d'emplois prétendument créés par l'éolien émane des... structures syndicales éoliennes et est donc fortement sujet à caution. » (W107)

Aspect économique ~ En résumé :

- Les jeunes générations refusent d'assumer les futurs démantèlements.
- La présence des éoliennes :
 - ne va pas attirer de nouveaux habitants avec des conséquence sur les villages et les écoles.
 - va entraîner une baisse de la valeur des habitations (jusqu'à 20%)et des terres agricoles
- La taxe foncière pourrait être diminuée en compensation des nuisances humaines
- La création d'emplois est illusoire

Incertitude/ écologie	L'éolien n'est pas une énergie verte – Gâchis écologie	12
	Machines coûteuses, inappropriées / besoins	Matériel polluant

Ce sujet revient **23 fois** dans les observations et se classe **9 / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

On peut lire : « Gâchis écologique »

« Comme Stéphane Bern le dit «l'énergie éolienne n'est en rien écologique et renouvelable » (W89).

« Le matériel des éoliennes est polluant » (W71)

« Les éoliennes ne sont pas installées pour des raisons écologiques (des tonnes de béton dans le sol et dans les airs qui ne seront jamais enlevés, ni recyclés), ni pour des raisons environnementales (elles perturbent la faune, la flore, l'écosystème), » (W123)

« Les technologies utilisées pour fabriquer et installer l'énergie éolienne sont dévastatrices pour l'environnement. » (W175)

« Les 3 éoliennes situent au milieu d'une zone à enjeux écologiques forts. Cette étude a été réalisée avec les mêmes largesses que d'habitude (W179)

« Vous pensez que les éoliennes c'est totalement propre ?

Les matières premières (ciment, cuivre, carbone terres rares) nécessaires à la construction, la démolition qui n'est que partielle c'est une pollution très importante, si importante que l'économie de pollution engendrée lors de la production de l'électricité ne compense jamais les émissions que l'on a rejeté dans l'atmosphère dans la phase construction » (W112)

« Vous pensez que les éoliennes c'est rentable

La production sporadique d'électricité d'une éolienne c'est contre-productif » (W112)

Incertitude/ écologie ~

- Dans ce chapitre, les éoliennes ne sont pas considérées comme écologiques à cause du béton utilisé, du recyclage et des nuisances environnementales (sujets vus par ailleurs)
- Il est rappelé que la zone est à forts enjeux écologiques.
- Le public pense que le rendement de ces éoliennes ne compensera pas la pollution émise lors des phases de construction et d'installation du fait des matières premières utilisées et des émissions rejetées dans l'atmosphère.

Monuments et tourisme	Impact monuments historiques / classés	11
	Aspect économique/ baisse du tourisme	5

Ce sujet revient **16 fois** dans les observations et se classe **10^{ème} / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

Les co-visibilités fortes avec plusieurs monuments historiques inscrits et classés sont soulignées.

« L'implantation du parc éolien de Doux se fait au détriment de plusieurs monuments historiques :
- église de Thugny-Trugny (classée), forte covisibilité
- église Saint Martin d'Amagne (classée) impactée malgré la distance car c'est en plaine
- église Saint Martin de Doux (inscrite), covisibilité
- prieuré de Novy-Chevrières (classé), remarquable, covisibilité
- le belvédère de Rethel que la mairie a annoncé vouloir restaurer, mais le promoteur semble l'ignorer -
- les Monts de Séry, classés comme site remarquable ; de nombreuses éoliennes se dénombrent déjà vers l'ouest, le sud et l'est (sans évoquer celles en procès comme les 63 du Mont des 4 Faux) ! »(W 107)

« De plus, la superbe « Abbatiale » (Novy Chevrières) classée aux Monuments Historiques et qui impose aux habitants de la commune d'être soumis au contrôle des Architectes des Bâtiments de France pour que les constructions de notre village restent dans l'esprit de celle-ci, va se retrouver en vis à vis avec 3 aérogénérateurs ce qui est paradoxal et un sacrilège. »(W97)

« Les ABF vous imposent des respecter un format d'ardoise, une teinte, un matériaux et tout cela pour une harmonie des constructions et des paysages. A coté de cela on impose ces mats! » (W172)

« Étude paysagère et patrimoniale:L'impact visuel concernant le village de Seuil est présenté uniquement en haut de la côte du moulin (entrée sud du village, annexe 2, n° 28). Cette vue est intéressante pour avoir un impact global du projet, mais n'est aucunement représentative de ce que les habitants dudit village vont voir au quotidien. Il manque clairement des vues Rue du château d'eau et à la sortie de Seuil vers Thugny-Trugny (RD 983) pour avoir une évaluation pertinente de l'impact visuel au quotidien, de son intensité et de pouvoir conclure en conséquence. À cela, il faudrait ajouter un panorama pris depuis le lieu-dit la Croix Sart situé sur la route communale reliant Seuil à Mont-Laurent dite Route de Mont-Laurent. Google Maps l'identifie d'ailleurs comme un point de vue (Panorama de Seuil, coordonnées GPS 49.47640, 4.46534). Cette dernière vue avec un photomontage comblerait un angle mort dans l'analyse avec un panorama sur l'ensemble de la vallée de l'Aisne de ce secteur. » (W189)

« Aviation Si l'armée de l'air et l'aviation civile ne sont pas impactées, l'aviation de loisir l'est par une nouvelle diminution de son champ de vol car l'aéroclub de Sault- les-Rethel a l'axe de sa piste en direction de Doux, qui n'est situé qu'à 5 km de l'extrémité de la piste. » (W 107)

M onuments et tourisme ~ Les observateurs font remarquer :

- la co-visibilité avec des monuments classés
- le paradoxe avec les exigences des architectes des bâtiments de France envers les particuliers
- la vue sur Seuil depuis l'entrée sud du village n'est aucunement représentative de ce que les habitants dudit village vont voir au quotidien
- l'impact de ces remarques sur l'attractivité du secteur et le tourisme

Information Concertation	Informations = propagande pro-éoliennes ou mensongère Manque de concertation « Noyer le poisson » Tenir compte des zones
-------------------------------------	--

Ce sujet revient **11 fois** dans les observations et se classe **11^{ème} / 12** dans l'ensemble des avis défavorables.

A propos du dossier:

Il est demandé « Ne pourrait-on limiter le nombre de pages des dossiers et supprimer les redondances faites pour que le public ne s'y retrouve pas ? Ce dossier comporte 2136 pages en format A4 ce qui est donc impossible à consulter valablement pour la population » (W107)

Stratégie du groupe :

« distribuer de beaux livrets dans les boîtes aux lettres pour faire accepter les éoliennes dans les villages ! » (W28)

Il est noté le manque de concertation :

« C'est facile d'implanter en limite de commune à proximité du voisin et sans concertation »

« Les habitants proches de ces machines souffrent déjà des nuisances occasionnées mais malgré cela, les projets continuent sans prendre en compte l'avis des habitants. » (W186)

« Absence de concertation préalable au développement du projet avec les riverains alors que le guide pour le développement des projets éoliens émanant de la Dréal Grand Est considère cette concertation préalable comme un point incontournable. (W153)

« Une permanence en septembre 2020 semble être la seule information car celle envisagée en septembre 2021 ne figure pas sur le tableau de la page 21 de la Note de Présentation Non Technique. De plus cette date, voire les deux, sont antérieures au rejet des parcs de Coucy et des Gaudines ce qui aurait mérité, pour le moins, une nouvelle permanence. Le copieux tract distribué juste avant l'enquête publique ne compense pas. L'échange n'était pas possible. Il n'apparaît pas qu'une réelle concertation (qui n'est ni une présentation, ni une information) avec la population ait eu lieu. » (W107)

Des oublis et des mises en cause sont rapportés :

« La zone (le vallage) de la vallée de l'Aisne a été classée comme défavorable VSB s'en moque !
Ne tenant aucun compte du plan paysager éolien des Ardennes révisé en 2020, décrivant le secteur comme défavorable (couloir migratoire - co-visibilités avec plusieurs monuments historiques.)(W109)

« La modification majeure du paysage,l'impact sur la biodiversité les avis de la DREAL de la MRAE et plus tard de CDNPS les promoteurs s'en moquent

Les contraintes techniques et économiques imposées, les promoteurs les contournent ils mentent pour essayer de faire passer leur projet

Exemple : la production déclarée 2 fois supérieure à la norme ,

Doux reconnu comme un secteur situé en zone favorable. » (W65)

« Le promoteur présente quatre variantes qui n'en sont pas. Il essaie de coller à la législation tout en sachant pertinemment que ces variantes ne sont que des variations non acceptables.

Il s'agit donc de faire croire d'une part que l'on respecte la réglementation en présentant des variantes, d'autre part de se montrer « non invasif » en ne gardant que la variante la plus faible. »

(W107)

« La multiplicité des photos, souvent de bonnes qualités, prises à partir de lieux qui n'ont rien à voir avec le parc ou visant des sites et monuments eux aussi sans rapport n'est qu'une mise en condition avant des présenter les photomontages. Là encore pour continuer l'intoxication, les photomontages présents sont aussi faits à partir des variantes non retenues. » (W107)

Information – Concertation ~ Les demandes :

- Un dossier plus abordable par le grand public
- Des réunions de concertation
- Prises en compte des avis de la population
- Reconnaissance de la zone (le vallage) de la vallée de l'Aisne comme défavorable
- Respect des avis de la DREAL de la MRAE et plus tard de CDNPS au sujet de la modification majeure du paysage et de l'impact sur la biodiversité
- Présentations de variantes acceptables
- Des photomontages réalistes

Érosion :

(W179) «S'agissant du risque érosion abordé à la page 130 du volume 4.2, le risque est qualifié de fort, les seules mesures visent à s'assurer que les fondations soient suffisamment profondes, c'est ridicule. Le risque érosion est avant tout lié à la présence de surface imperméabilisée qui vont générer du ruissellement vers les parcelles de cultures riveraines et provoquera de l'érosion. Cette terre finira dans les ruisseaux situés à proximité, ce qui contribuera à leur dégradation physique et chimique ».

N'oublions pas que l'Etat français s'est engagé vis à vis de l'Europe à une non dégradation de ses cours d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau. »

Les zones humides :

(W 179) « S'agissant de l'impact sur les zones humides, le porteur de projet s'appuie uniquement sur la carte des zones à dominante humide par modélisation. Or la DREAL Grand Est l'a qualifiée elle même de non exhaustive. Extrait du site de la DREAL : " Ces études et inventaires sont basés notamment sur : – de la pré-localisation par modélisation ; – de la pré-localisation par photo-interprétation ; – des inventaires de terrain ne concluant pas avec certitude au caractère humide selon les critères "végétation" ou "pédologie" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ; – des cartes d'habitats "pro parte" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Les trois derniers alinéas regroupant les méthodes dites « par diagnostic ». Enfin, ces données ne présentent qu'un état des connaissances actuellement acquises et ne sauraient être considérées comme exhaustives".

Les 3 éoliennes sont placées en limite de la dite zone à dominante humide, il en revient donc au porteur de projet de prouver que les constructions ne se situent pas sur une zone humide au sens de l'arrêté de 2008. Si cette procédure est validée par les services de l'État, ce sera sans nul doute un précédent pour tous les autres projets qu'ils soient industriels, routiers, immobiliers, agricoles »

(W 107) « Zones humides : Le Plan de Paysage éolien appelle cette unité paysagère : la « Champagne humide » et les documents du promoteur ne font pas abstraction (page 159 et 160 du RNT) du fait que de manière proche, le secteur est à dominante humide (Dreal Grand Est page 41 du RNT). La très faible étendue de la ZIP implique une grande proximité avec les zones humides »

Étude des dangers :

(W 107) « Le promoteur annonce dans les pages 60 à 62 de son étude des dangers (vol 5) que la zone d'effets de projection de pale ou de morceaux de pale est de 380 m mais admet la norme de 500 m couramment utilisée. Or cette distance est très en dessous de la vérité.

(voir démonstration dan le document mis en PJ avec la contribution 107)

Note : le dernier cas connu est une éolienne qui a perdu une pale en Vendée, elle a été projetée à plus de 500 m par vent fort mais pas tempétueux.

Le promoteur n'estime donc pas le danger mais fait des statistiques sur les accidents, incidents et leurs conséquences possibles ce qui n'est pas similaire. De plus, il s'appuie sur des données déjà anciennes, la dernière étant d'avril 2020 (page 107 et 108 de son volume 5). »

Mesures de compensation :

(W 107) «Elles sont peu nombreuses dans ce dossier et ne consistent qu'en plantations d'arbres qui ne joueront un rôle que dans de nombreuses années, et la création d'une prairie et d'une haie.

Le promoteur peut-il prouver qu'il maîtrise l'aspect foncier sur le terrain de plantation des arbres ?

La « Création d'une prairie et d'un linéaire de haie favorable à l'accueil de la Pie-grièche écorcheur et des passereaux des milieux bocager et prairiaux ainsi que pour la chasse des rapaces » qualifiée d'accompagnement paraît bien théorique et prouve la nocivité du parc. »

Points particuliers ~

Les sujets attendant une réponse du promoteur concernent :

- L'érosion dont le risque est qualifié de fort par la présence de surfaces imperméabilisées
- La très faible étendue de la ZIP implique une grande proximité avec les zones humides qu'il faut protéger
- Le calcul de la zone de danger due à la possible projection de pales ou de morceaux de pales.
- La maîtrise de l'aspect foncier sur le terrain de plantation des arbres

Autres remarques relatives aux mesures de compensation :

- Il y a peu de mesures
- Les arbres ne joueront un rôle que dans de nombreuses années
- La création d'une prairie et d'un linéaire de haie qualifiée d'accompagnement paraît bien théorique

CONCLUSION

I - Rappels du bilan des observations et avis du public.....	pages 64 à 67
Bilan quantitatif	
Remarque sur les adresses IP	
Remarques sur l'origine géographique des pétitions	
Délibérations des conseils municipaux	
Les 12 thèmes relatifs aux avis défavorables	
II - Réponses du promoteur aux 12 thèmes issus des 30 idées relevées	pages 68 à 72
III – Réponses des instances concernées	pages 73 et 74
IV – Avis motivé du commissaire enquêteur	page 75

I - Rappels du bilan des observations et avis du public

✓ Bilan quantitatif

- ◆ Le tableau de bord du registre dématérialisé nous informe que :

2 927 visiteurs uniques ont consulté le site web

299 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation

434 téléchargements ont été réalisés

Les 5 documents les plus téléchargés sont

- Avis d'enquête publique **108** fois
 - Arrêté d'enquête publique **72**
 - Tierces - Volume 6 - Cartographies et plans réglementaires **36**
 - Tierces - Volume 4.4 - Étude écologique **30**
 - Tierces - Volume 4.3 - Étude paysagère et patrimoniale **25**
-
- ◆ 21 personnes se sont exprimées dans le Registre = R1 à R21
 - ◆ 200 personnes se sont exprimées par voie électronique (Web ou Mail) = W1 à W 200
 - ◆ 2 personnes se sont exprimées par courrier papier = C1 et C2

✓ Bilan des avis par support

- ◆ Avis relevés sur le registre d'observations déposé à la mairie de DOUX

Avis favorables	Avis défavorables
19	2

- ◆ Avis reçus par voie électronique (Web ou Mail)

Avis favorables	Avis défavorables
26	172 + 2 doublons

- ◆ Avis reçus par courrier à la mairie de DOUX

Avis favorable	Avis défavorable
1	1

- ✓ Au total, sur les **223 avis exprimés**, on dénombre :

Avis favorables	Avis défavorables
46	175 (et 2 doublons)

20,00%	80,00%
---------------	---------------

✓ **Remarque sur les adresses IP**

Des contributions provenant de la même adresse IP, j'ai vérifié leur contenu et j'ai pu constater une variété dans les arguments exprimés.

✓ **Remarques sur l'origine géographique des pétitions**

Les adresses sont rarement notées sur le registre.

Sur les 200 contributions arrivées par voie électronique, 69 donnent leur origine et 131 sont anonymes.

Sur les origines signalées, 41 proviennent des 19 communes concernées par l'affichage d'enquête publique (voir tableau).

Les indications ci-dessous permettent de repérer les communes qui se sont manifestées mais cela reste un simple aperçu car des contributions anonymes pourraient y être ajoutées.

19 Communes concernées par l'affichage d'avis d'enquête publique	Nombre de contributions dont l'origine géographique est connue	
	Défavorables	Favorables
Allend'huy et Sausseuil		
Amagne	14	
Ambly-Fleury		
Corny-Machéroménil	1	
Doux	11	4
Ecordal		
Faux	3	
Givry		
Lucquy		
Mont-Laurent		
Novy-Chevrières		
Rethel		
Saulces-Champenoises		
Saulces-Monclin	2	
Sault-les-Rethel	3	
Seuil	1	
Sorbon		
Sorcy-Bauthemont		
Thugny-Trugny	2	

Autres origines signalées :

- 1 avis défavorable exprimé provenant de:
Aiglemont - Faissault - Juniville - La Neuville en T. à F. - La Sabotterie - Saint Fergeux - Saint Loup Terrier - Vaux Montreuil - Tagnon - Thin le Moutier - Villeurbanne - STTES (sites et monuments)
- 8 avis défavorables exprimés provenant de: Coucy
- 1 avis favorable exprimé provenant de : Hermonville - Paris

✓ **Délibérations des conseils municipaux connues à ce jour, 8 sur 19 :**

19 Communes concernées par l'affichage d'avis d'enquête publique	Délibérations Conseils municipaux	
	Défavorables	Favorables
Allend'huy et Sausseuil		
Amagne	défavorable	
Ambly-Fleury		
Corny-Machéroménil	défavorable	
Doux		favorable
Ecordal		
Faux	défavorable	
Givry		
Lucquy	défavorable	
Mont-Laurent		
Novy-Chevrières	défavorable	
Rethel		
Saulces-Champenoises		
Saulces-Monclin		
Sault-les-Rethel	défavorable	
Seuil	défavorable	
Sorbon		
Sorcy-Bauthemont		
Thugny-Trugny		

✓ **Les 12 thèmes relatifs aux avis défavorables**

L'analyse des contributions exprimant un avis défavorable m'a permis de dégager 30 idées que j'ai regroupées dans 12 thèmes.

Voici ces 12 thèmes et le nombre de fois que des idées s'y rapportant ont été exprimées:

- Cadre de vie(164)
- Saturation(134)
- Faune et flore(74)
- Pollution et recyclage..... (36)
- L'argent- Les intérêts de (35)
- La rentabilité..... (34)
- Les parcs du secteur(33)
- Aspect économique(28)
- Incertitude écologique (23)
- Monuments et tourisme(16)
- Information et concertation..... (11)
- Points particuliers (2)
Érosion - Zones humides - Dangers - Compensation

II - Réponses de VSB aux interrogations relevées dans les 12 thèmes précités

Les responsables du projet ont apporté des réponses claires et précises :

- ➔ à chacune des 223 contributions venant du public
- ➔ aux 12 thématiques qui se sont dégagées dans le rapport de synthèse.

1 – Le cadre de vie

➤ L'idée que les éoliennes viennent dégrader le cadre de vie des habitants est une affirmation subjective.

➤ Distance par rapport aux habitations:

La réglementation est respectée. Celle-ci est définie dans les documents d'urbanisme en vigueur au 13 juillet 2010 : minimum 500 mètres. Elle ne dépend pas de la taille des éoliennes.

➤ Les nuisances visuelles:

Selon l'arrêté du 23 avril 2018, le balisage représente un des éléments essentiels du dispositif français de la sécurité aérienne

La hauteur des éoliennes ne dépassant pas 180 mètres, aucun balisage intermédiaire ne sera mis en place.

➤ Les impacts sonores:

La société VSB a sollicité le bureau d'études ORFEA acoustique pour la réalisation de mesures de l'état initiale. A la suite des premières simulations réalisées, plusieurs risques de dépassement des seuils réglementaires ont été relevés.

Des plans de bridage ont été étudiés. Sur la base de ces plans, les émergences sonores diurnes et nocturnes ne dépassent pas les seuils réglementaires.

En cas de plaintes des riverains, la réglementation permet au Préfet de demander une expertise sur le site.

➤ Effets des ondes sur la santé:

Le champ magnétique créé par les éoliennes est très faible.

Il est directement lié à la tension du courant, or tous les câbles sont enterrés à plus de 80 centimètres.

2 - La saturation

➤ L'éolien est particulièrement développé dans le rethélois.

Plusieurs facteurs expliquent cette inégalité par rapport aux autres territoires:

- la force et la régularité du vent
- la disponibilité du foncier
- l'éloignement des habitations
- l'accord de la commune et des propriétaires.
- l'absence de contraintes rédhibitoires :
 - aéronautique, zone protégée pour la diversité, monuments historiques,
 - radars météo, conduites de gaz, zone de captage d'eau.

Le territoire de Doux respecte toutes ces contraintes.

➤ L'étude de saturation:

VSB a fait réaliser une étude d'encerclement et de saturation visuelle sur un rayon de 10 kilomètres.

Le projet des Tierces augmente très peu la densité d'éoliennes.

➤ Le schéma régional:

Comme indiqué dans l'étude d'impact, la commune de Doux se situe dans une zone favorable à l'éolien. Cette étude permet d'apprécier localement les enjeux et donne des éléments nécessaires au Préfet pour prendre une décision sur ce projet .

3 - La faune et la flore

➤ Espèces d'oiseaux mis en danger:

Concernant les impacts sur l'avifaune, les conclusions du volet écologique de l'étude d'impact sont claires. Toutes les périodes ont été étudiées, les impacts potentiels se traduisent par des risques de dérangement et de collision.

La mise en place de mesures d'évitement et de réduction permettent de conclure à un niveau d'impact négatif et négligeable. Les suivis post-implantation permettront un contrôle et la mise en place de nouvelles mesures si nécessaire.

Le projet du parc éolien des Tierces a été défini de façon à éviter l'implantation des éoliennes sur des zones à enjeux forts d'un point de vue avifaunistique.

Des mesures de réduction seront mises en place en phase travaux. Afin de ne pas perturber la nidification, les travaux de terrassement et la réalisation de nouveaux chemins d'accès ne débiteront pas pendant la période du 31 mars au 31 juillet car plusieurs espèces d'oiseaux nichent durant cette période.

Afin de palier la perte d'habitat de certains oiseaux, les responsables du projet mettront en place la création d'un milieu de substitution en transformant une parcelle de culture en une prairie bordée de haies. Toutes les éoliennes seront implantées dans des parcelles cultivées ou contre des chemins agricoles.

➤ Implantation proche de couloirs migratoires:

visites du site ont permis de définir les couloirs favorisés par les oiseaux.

La variante, qui positionne les 3 éoliennes en courbe tout le long de la ZIP, supprime notamment l'éolienne la plus proche du couloir migratoire principal.

Les

➤ S'agissant des chiroptères, les mesures de bridage sont éprouvées; leur efficacité est démontrée. Le projet fera l'objet d'un contrôle de la mortalité.

➤ La flore

A la remarque relative aux orchidées sauvages, il est répondu qu'elles sont situées à 3,300 Kilomètres de la ZIP. Il n'y aura aucun impact sur ces dernières.

4- Pollution et recyclage:

➤ Le béton

Présent dans les fondations des éoliennes, il ne présente pas d'incidence particulière, même sur des terres agricoles. L'emprise, profonde de 3 mètres, est un disque d'environ 20 mètres de diamètre.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans. La réglementation précise que l'exploitant est responsable de la remise en état du site.

L'emprise au sol d'une éolienne est relativement réduite. Les activités agricoles peuvent être maintenues entre les éoliennes.

➤ Le démantèlement:

Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R 553 – 6 du code de l'environnement comprennent:

- le démontage des éoliennes et du poste électrique
- l'excavation totale des fondations
- le retrait des câbles
- la remise en état des terrains
- la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition et du démontage.

➤ Coût du démantèlement:

Le coût moyen par éolienne est d'environ 45 000 €. Il est pris totalement en charge par le propriétaire du parc. En cas de changement de propriétaire, le repreneur assume toutes les obligations légales.

➤ Une éolienne se recycle à 80 % .

5 - Argent et intérêts divers:

Les retombées économiques permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants grâce aux différents investissements rendus possibles.

Les retombées financières globales seront annuellement d'environ :

- 75 000 € pour la commune de Doux
- 60 000 € pour la Communauté de Communes
- 30 000 € pour le département
- 15 000 € pour le propriétaire du terrain.

6 - Rentabilité

Le caractère variable de l'éolien, puisque dépendant de la force du vent, n'interdit pas un rendement efficace.

Les 3 éoliennes vont pouvoir produire la consommation annuelle d'électricité pour environ 11 000 habitants.

L'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique permet de baisser le recours aux énergies fossiles.

7 – Les parcs du secteur

Aux interrogations sur la création d'un parc éolien prolongeant un parc qui a été refusé VSB répond : « Le refus du projet de Coucy fait l'objet d'un recours, les motifs nous paraissant insuffisants pour justifier ce refus. Par ailleurs, avec l'appui de bureaux d'étude, VSB conteste les motifs écologiques de refus avancés par la Préfecture. Mis à part le projet de Coucy, VSB ne développe actuellement pas d'autres parcs éoliens dans le secteur et ne peut donc répondre aux commentaires relatifs au projet des Gaudines ou encore du Mont des quatre Faux.»

8– Aspects économiques – Valeur des habitations:

➤ Les retombées économiques des éoliennes permettent de financer de nouvelles infrastructures, ce qui contribue au dynamisme local.

➤ Différentes études montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier sont avant tout influencées par l'attractivité communale plus que par la présence des éoliennes.

➤ En ce qui concerne la baisse de la valeur de l'immobilier, l'ADEME a publié une étude sur l'évolution de l'impact du développement de l'éolien sur le prix de l'immobilier. Elle conclut que l'impact éolien sur l'immobilier est nul pour 90 % et très faible pour 10% des maisons vendues.

➤ Création d'emplois:

- L'augmentation du nombre de parcs éoliens contribue à la croissance de l'emploi sur le territoire.
- En 2022, 28 200 emplois directs ou indirects ont été identifiés.
- Le Grand Est est l'épicentre du démantèlement.
- Des entreprises locales sont sollicitées, notamment, les centrales à béton.

9 - Incertitude écologique

➤ En ce qui concerne les infrastructures, le sujet a été traité dans la thématique 4.

➤ La qualité de l'air:

L'énergie éolienne ne rejette aucune particule fine dans l'atmosphère.
Contrairement à d'autres énergies, elle n'altère pas la qualité de l'air.

➤ L'énergie éolienne est une énergie verte

Elle ne pollue ni les sols, ni les milieux aquatiques.
Elle ne génère aucun déchet dangereux pour la santé ou l'environnement.

10 – Les monuments historiques – Le tourisme :

➤ Des photomontages ont été réalisés dans l'étude d'impact paysagère dans le but d'étudier les sensibilités patrimoniales entre le parc de Doux et les monuments classés.
Il s'avère que l'impact du projet est modéré.

➤ A propos du sentiment d'inégalité dans le niveau des exigences des architectes des bâtiments de France envers les particuliers, VSB dit ne pas en être responsable.
Il ajoute que le Conseil Constitutionnel a validé, en mars 2023, la reconnaissance de raisons impératives d'intérêts publics majeurs (RIIPM) pour certains projets d'énergie renouvelable, notamment les parcs éoliens.

➤ Impact sur le tourisme:

Le bureau d'étude ENCIS environnement a réalisé une étude de l'impact éolien sur le tourisme.
Il est impossible de dire si les impacts sont positifs ou négatifs.

11 - Information et concertation :

➤ Le dossier volumineux et très technique:

Concernant le nombre de pages du dossier, VSB rejoint le contributeur sur le fait que ce dossier est très imposant et probablement difficile à appréhender pour un public non averti.
Néanmoins, son volume et sa technicité répondent aux exigences réglementaire – loi n° 2010 – 788 du 12 juillet 2010.
Il est rappelé qu'un résumé non technique de l'étude d'impact est réalisé afin de faciliter la compréhension du projet par le lecteur.

➤ Réunions de concertation et prise en compte des avis de la population:

Concernant la concertation, celle-ci a débuté avec l'obtention d'une délibération favorable de la commune de Doux.
Ensuite, 2 permanences publiques ont été organisées. Les seules personnes présentes ont été des élus et des propriétaires concernés.
En conséquence, VSB se montre surpris du nombre important de contributions défavorables car il n'a pas pu échanger .

12 - Points particuliers

➤ **Érosion**

Un contributeur fait mention d'un enjeu fort concernant le risque d'érosion. Effectivement, l'étude d'impact indique que la zone d'implantation potentielle est soumise à un aléas fort pour l'érosion. Le projet tiendra compte de ce risque dans sa conception, notamment, lors du dimensionnement des fondations au moyen d'une étude géotechnique.

➤ **Zone humides**

L'étude d'impact est claire sur le fait qu'aucune des éoliennes ne se situe en zone humide. Bien évidemment, si cela s'avérait nécessaire pour l'obtention d'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien, VSB fera réaliser une étude pédologique pour confirmer l'absence d'impact du projet sur les zones humides.

➤ **Danger dû à la projection de pales ou morceaux de pales**

Selon l'accidentologie française, la distance maximale relevée et vérifiée par le groupe de travail INERIS / SER FEE pour une projection de fragments de pales est de 380 mètres par rapport au mât de l'éolienne.

Sur la base de ces éléments, une distance d'effet de 500 mètres est considérée comme distance raisonnable pour la prise en compte des projections de pales ou de fragments de pales dans le cadre des études de dangers des parcs éoliens.

➤ **Compensation**

- Maîtrise de l'aspect foncier :

Cette mesure sera mise en place après l'obtention de l'autorisation du parc éolien. Certains propriétaires ont donné un accord de principe, mais à ce stade, aucune convention a été signée. Si cela est nécessaire, pour obtenir une autorisation préfectorale, VSB peut s'engager à initier cette sécurisation foncière dès à présent.

- Création d'une prairie et d'un linéaire de haies :

Cette mesure d'accompagnement étant particulièrement importante pour limiter l'impact sur la pie grièche, la convention est déjà signée

III Réponses des instances concernées

✓ Avis favorable et avis sans observation :

➤ 9 septembre 2020 - **Préfecture de la zone de Défense et Sécurité Est**

«Votre projet est éloigné de toute infrastructure du Ministère de l'Intérieur. Je donne un avis favorable.»

➤ 28 août 2023 - **GRT gaz**

«Votre projet tel que décrit est situé en dehors de nos ouvrages de transport de gaz naturel. Nous n'avons pas d'observations à formuler.»

✓ Prescriptions à respecter:

➤ 8 septembre 2023 - **Direction Départementale des Territoires- Unité de l'eau**

« Dans le cadre du dossier d'autorité environnementale concernant ce parc, le service de l'eau a quelques remarques :

Le volet humide a été traité, l'implantation se situe en dehors de la zone à dominante humide. Pour l'accès à l'éolienne E3, une traversée du ruisseau est présenté; un pont cadre sera mis en place, ce qui correspond à des travaux soumis à la rubrique 3- 1- 2- 0 de l'article R 214 - 1 du code de l'environnement.

Un dossier de déclaration loi sur l'eau détaillée devra être présent dans le dossier global d'autorisation environnementale pour la création du Parc des Tierces.»

➤ 12 mars 2023- **Service Archéologie**

« Il faut rappeler au responsable du projet que toute découverte fortuite de vestiges doit être déclarée à la Mairie. »

➤ 6 septembre 2023 - **Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

« Les prescriptions de SIDS sont les suivantes:

Aménager des accès judicieusement répartis permettant aux pompiers de pénétrer sur le parc éolien et à proximité des installations.

Ces accès devront être entretenus de manière pérenne et permettre la circulation d'engins de type poids lourds.

Les moyens de défense incendie, extérieurs des zones envisagées, seront étudiés lors de l'instruction du permis de construire. Ils tiendront compte des risques à défendre sur la zone concernée.»

➤ 30 août 2023 - **Orange France**

« Nous avons 2 faisceaux hertziens situés sur la commune de Doux.

Voici les dégagements à prendre en compte

Depuis le site de Rethel dans l'azimut 45 – 51 degrés, vers le site de Villers le Tourneur, prendre 35 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau.

Depuis le site d'Ecordal dans l'azimut 264 – 85 degrés, vers le site de Rethel, prendre 20 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau.

A noter que notre réponse n'inclut que les faisceaux hertziens d'Orange et non les autres activités qui pourraient être impactées (mobiles, câbles, fibres optiques)».

✓ **Demande de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)**

- 14 juin 2021:
Première demande de VSB à la la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)
- 19 février 2022:
la MRAe répond en demandant de compléter le dossier
- janvier 2023:
VSB apporte le complément demandé.

✓ **Avis défavorables**

➤ 20 mai 2023 - **La Chambre d'Agriculture**

- « La consommation foncière est trop élevée
- Nous regrettons que l'impact sur l'activité agricole ne soit pas étudiée
- Nous demandons un diagnostic géobiologique par rapport aux sites d'exploitation d'élevage
- Les éoliennes 1 et 2 sont implantées au sein d'une zone avec un fort niveau de sensibilité paysagère et architecturale, hors zone favorable au développement éolien d'après le projet de cartographie régionale.
- Nous émettons un avis défavorable en vue de la consommation foncière du parc. »

➤ 10 novembre 2021- **Agence Régionale de Santé (ARS)**

« Dans le cadre d'une demande de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale, en réponse à votre saisine en date du 11 août 2023, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponses:

Conformément aux contributions de l'ARS rendues le 10 novembre 2021 et le 9 août 2022, et après consultation des compléments, mon service est défavorable à la réalisation de ce projet.

Au vue de la situation géographique et des enjeux populationnels, il apparaît nécessaire d'effectuer des mesures acoustiques complémentaires selon les normes NFS 31- 114 et NFS 31- 010 en prenant en compte les effets cumulatifs entraînés par la présence d'autres projets à proximité (articles R 122 - 4 et 5 du code de l'environnement)».

IV - Avis motivé

Comme relevé dans les avis favorables, les besoins augmentent, il faut lutter contre le dérèglement climatique et il faut trouver des solutions. En outre, l'éolien est un complément au nucléaire.

Le promoteur VSB:

- a répondu individuellement à chacune des 223 contributions en apportant des réponses claires et précises aux inquiétudes motivant des refus.
- a apporté le complément demandé par le MRAe

Néanmoins VSB doit encore tenir compte des prescriptions:

- de la Direction Départementale des Territoires- Unité de l'eau,
- du Service Archéologie
- du Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- de Orange France

Il doit aussi travailler les demandes exprimées dans les avis défavorables:

- de la Chambre d'Agriculture
- de l'ARS

En conséquence, j'émet un avis favorable avec réserves .

Le 3 novembre 2023

Le commissaire enquêteur
Alain Corniquet

